

Développement durable à Orléans

Rapport annuel 2016



PLUS D'INFOS SUR

www.orleans-metropole.fr



#OrleansMetropole



Orléans
Mairie

Sommaire

Édito

Introduction : La poursuite de l'engagement de la Ville

2016 : Des faits marquants

p 3

Axe 1

Lutter contre le dérèglement climatique

Objectif n° 1

Poursuivre les actions du plan climat énergie territorial

p 10

Objectif n° 2

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

p 13

Objectif n° 3

Développer des énergies renouvelables et alternatives

p 14

Objectif n° 4

Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

p 15

Objectif n° 5

Économiser l'énergie sur le territoire

p 18

Objectif n° 6

Favoriser les engagements citoyens

p 19

Axe 2

Préserver et promouvoir la nature sous toutes ses formes

Objectif n° 1

Mieux connaître pour mieux protéger

p 20

Objectif n° 2

Gérer de manière écologique l'espace public

p 22

Axe 3

Consommer responsable

Objectif n° 1

Pérenniser la charte des achats publics durables

p 24

Objectif n° 2

Mieux traiter les déchets en interne et lors des événements

p 25

Axe 4

S'épanouir à tout âge

Objectif n° 1

Poursuivre le programme de réussite éducative

p 26

Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants

p 29

Objectif n° 3

Conforter une nouvelle politique RH en mairie

p 34

Axe 5

Orléans, territoire solidaire

Objectif n° 1

Privilégier la solidarité entre générations

p 38

Objectif n° 2

Lutter contre l'exclusion

p 40

Objectif n° 3

Soutenir la jeunesse

p 42

Axe 6

Orléans prépare l'avenir

Objectif n° 1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans avec des contraintes financières croissantes

p 43

Objectif n° 2

Favoriser l'expression citoyenne et le numérique

p 48

Objectif n° 3

Étendre la coopération internationale en matière de développement durable

p 50

Objectif n° 4

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

p 52

Objectif n° 5

Agir pour une meilleure qualité de l'air

p 55

Objectif n° 6

Devenir un territoire résilient

p 56

Orléans toujours plus belle et agréable à vivre avec...

p 58

Édito



Cette 7^e édition du rapport de développement durable d'Orléans s'inscrit toujours davantage dans notre volonté de mettre en œuvre et de promouvoir, en lien avec les citoyens, les démarches respectueuses de l'environnement dans tous les secteurs de la Ville. Elle permet également d'en suivre l'impact sur notre vie quotidienne à travers des indicateurs.

En 2016, les services municipaux ont particulièrement travaillé à la préparation des transferts de certaines des compétences de la Mairie : espaces publics, eau potable... qui seront désormais gérées à l'échelle intercommunale avec toujours la même exigence de qualité.

Les projets et les actions de sensibilisation, conduits par la ville en matière de développement durable,

enrichis par les propositions formulées par les associations, les collectifs et nos partenaires, portent leurs fruits. Les comportements des habitants s'en font l'écho. De nombreux indicateurs confirment cette avancée et parmi eux :

- L'augmentation constante du nombre de voyages effectués en transports en commun, la part modale du vélo et de la marche à pied, qui progressent depuis 2002. Autant de priorités inscrites dans le Plan de Déplacements Urbains qui participent à une meilleure qualité de l'air.

- Les consommations d'eau, qui décroissent régulièrement depuis 2002, la baisse de -1,6 % d'eau prélevée dans la ressource par rapport à 2015, le rendement de notre réseau d'eau potable en constante augmentation, l'amélioration permanente de la qualité de l'eau potable avec 100 % de conformité bactériologique et 99 % de conformité physico-chimique. Car l'eau, c'est la vie !

- La gestion de l'espace public : le non-recours aux pesticides depuis 2009, la multiplication des opérations « embellissons nos rues » qui participent au développement de la nature en ville, la préparation d'un nouveau plan biodiversité qui s'appuie sur une participation citoyenne renforcée (appel à projet « cultivons notre ville » lancé en 2017).

- Le déploiement du numérique, qui doit faciliter la vie des habitants mais aussi, et c'est mon souhait, l'expression citoyenne.

L'année 2016 a également été marquée par de fortes inondations suite à un épisode climatique inhabituel révélant la fragilité de plusieurs infrastructures et appelant à renforcer notre dispositif de gestion de crise et de sensibilisation des habitants. Des préconisations ont été faites pour réduire la vulnérabilité de notre territoire, modifier nos procédures d'alerte et travailler plus étroitement avec les autres communes. Nos équipes sont déjà mobilisées pour les mettre en œuvre.

Nous rêvons d'une ville jardin, d'une capitale « Paysage », d'une Métropole dynamique, souriante, solidaire où la vie s'épanouit, d'un territoire résilient face aux dérèglements climatiques. Cet enjeu nous concerne : nous, Institutions ; vous, Citoyens. Rassemblons nos forces pour construire cet avenir qui ne sera durable que si nous savons préserver l'équilibre entre la Nature et l'Homme.

Je veux que notre engagement soit exemplaire, à l'image d'autres grandes métropoles qui ont déjà anticipé cet avenir.

« Plus on pleure Orléans plus on aime »

Olivier Carré
Maire d'Orléans

Introduction

La poursuite de **l'engagement** de la Ville



Une démarche de développement durable qui s'adapte et s'enrichit

SI 2015 A ÉTÉ L'ANNÉE DE LA RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION, 2016 a été consacrée d'une part, à la définition de nouvelles stratégies, permettant de poursuivre en profondeur les ambitions, portées par la collectivité, depuis plusieurs années, en matière de développement durable et d'environnement et d'autre part, à appréhender et préparer le transfert de compétences à la nouvelle métropole. Enfin, les importantes inondations de mai-juin, nous ont invité à améliorer notre résilience en appréhendant mieux le phénomène d'inondation par ruissellement.

Ainsi plusieurs « chantiers » ont été lancés. Ils ont permis de faire à la fois le bilan des actions déjà engagées, de proposer de nouvelles stratégies et de préparer les services à répondre au mieux aux besoins des habitants tout en intégrant nos impératifs budgétaires.

Pour exemple :

- dans le domaine de la biodiversité, le plan, validé en 2009, a fait l'objet d'un travail en transversalité afin de proposer une nouvelle stratégie biodiversité pour les années à venir, partagée et portée par plusieurs directions. La nouvelle stratégie sera finalisée en 2017;
- la prise de compétence eau potable par la communauté urbaine a nécessité de faire le bilan des actions engagées dans le domaine de la production et de la distribution de l'eau, mais également dans celui de la préservation des ressources en eau;
- les inondations de juin ont été suivies de plusieurs réunions interservices, qui ont permis de dresser le bilan et d'avoir des retours d'expériences afin d'améliorer et parfaire notre organisation lors de crises.



Quelques indicateurs chiffrés



Gaz à effet de serre

-13,5 %

par rapport à 2006 avec la mise en service de 2 chaufferies biomasse, le raccordement de bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain, des travaux d'isolation et les actions sur la mobilité.



Eau potable

9,3 M m³

d'eau prélevés en 2016 (-1,6 % par rapport à 2015). La consommation d'eau connaît une baisse régulière depuis 2002. 100 % des analyses ont montré une fois de plus une qualité d'eau conforme aux exigences réglementaires.



Mobilité alternative

Transports en commun :

32,8 millions

de voyages en 2016 (+1,5 million par rapport à 2015).



Vélo'+ :

1193 abonnés annuels

(-666 par rapport à 2015),
11 213 abonnés occasionnels en 2016
(+977 par rapport à 2015),
augmentation de la part modale « vélo » depuis 2002. (+1%)



Nature en ville (données 2015)

371 espèces

animales et végétales recensées entre 2012 et 2014 sur le territoire d'Orléans + 21 nouvelles opérations « Embellissons nos rues ».

Des faits marquants



Journées Environnement Santé sur le thème du son

Depuis 2015, la Mairie organise les journées Environnement Santé afin de sensibiliser à certaines thématiques, qui lient santé et environnement, au travers d'animations ludiques, d'ateliers pédagogiques et de conférences. L'édition 2016 s'est déroulée samedi 25 juin place Sainte-Croix, et mardi 28 juin à l'auditorium de la médiathèque, sur le thème du son, car tout comme la pollution de l'air, les nuisances sonores représentent un risque environnemental pour la santé.

Plusieurs partenaires nous ont accompagnés pour cette édition. **2 500 personnes** ont découvert les risques auditifs, les bienfaits de la musique, le langage des signes le samedi. Elles ont aussi eu l'occasion de tester leur audition (31 tests auditifs réalisés). Le mardi, **50 personnes** ont assisté à une conférence sur « ces sons qui nous gênent ou qui nous apaisent ».



Ouvrir la culture à tous

La mise en place de **la gratuité dans les médiathèques** est la marque d'une volonté de faciliter l'accès à la culture et à la connaissance pour le plus grand nombre et de s'inscrire dans un modèle économique et des pratiques en pleine mutation.

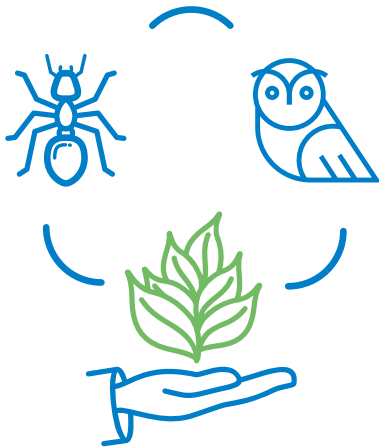
La gratuité est un véritable succès public avec **le triplement des inscriptions sur une période comparable et la croissance des emprunts de +25 %**.

Transmettre notre Histoire aux générations futures

Dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire, ainsi que du cycle de commémoration de la Grande Guerre débuté en 2014, la Mairie d'Orléans a organisé **l'exposition « Orléans pendant la Grande Guerre, une ville et des vies à l'arrière »**, du 23 avril au 21 août 2016 au musée des Beaux-arts d'Orléans. Cette exposition d'envergure fut à la fois un moyen d'honorer la mémoire de « ceux de 14 » **mais aussi de transmettre, au nom des valeurs de la République**, l'histoire aux générations futures. Plus de **6 823 visiteurs** sont venus découvrir des objets et des œuvres inédits jamais présentés et plus de **800 personnes ont suivi le programme**



d'actions proposés par le service Ville d'art et d'histoire de la Mairie durant cette exposition. Cette dernière exposition a reçu **le label « Centenaire » de la mission centenaire**.



La plaine du Belneuf : loisirs et biodiversité

CE PROJET D'ENVERGURE POUR LES SPORTS ET LES LOISIRS a été mené avec deux priorités, l'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs et la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement.

Des loisirs pour tous

La plaine du Belneuf propose une plus grande diversité d'aménagements de loisirs pour tous les âges et tous les publics :

- aire de jeux pour les 3-12 ans ;
- tyrolienne en bois ;
- parcours santé comprenant neuf agrès fitness et *street workout* ;
- bancs, corbeilles, tables de pique-nique, arceaux vélo et borne fontaine.

La prise en compte de la biodiversité

Une attention particulière a été portée pour accueillir et favoriser la biodiversité sur ce site, récupérer les eaux de pluie, sensibiliser les visiteurs à cette thématique ainsi qu'à ses enjeux.

De nombreux aménagements ont été effectués en ce sens :

- plantations d'arbres, arbustes et vivaces, favorables au développement de la biodiversité ;
- pose de nichoirs pour les oiseaux et les chauve-souris, d'hôtels à insectes, et de tas de bois ;
- pose de panneaux pédagogiques sur le thème de la biodiversité (orchidées, gestion différenciée, insectes, chauve-souris, oiseaux...);
- création d'une noue et d'un jardin de filtration pour la récupération des eaux de toitures ;
- création d'une prairie fleurie ;
- mise en place d'un plan de gestion.



Des faits marquants

L'éducation en quelques chiffres

10 156

élèves scolarisés
sur l'année 2015-2016 (+2,44%).

857 595

repas servis au cours
de l'année, soit en moyenne
6 083 repas par jour.

770

enfants accueillis chaque
mercredi dans 5 structures

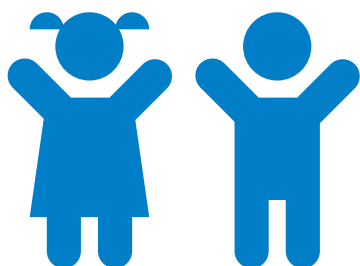
ALSH* permanentes auxquelles viennent
s'ajouter 5 centres maternels implantés
dans des écoles réparties sur la Ville.

*Accueils de loisirs sans hébergement.

483

enfants en juillet

et 344 en août, accueillis chaque jour
au sein des 5 structures permanentes.



Les enfants, clé de notre avenir

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNE CHACUN DE NOUS, Y COMPRIS ET D'ABORD LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

L'éducation des plus jeunes est un des points clés sur lesquels la Ville veut axer une politique responsable et porteuse d'avenir. Et ce fut, encore une fois, en 2016, un de ses champs d'action prioritaires.

Le périscolaire

- Poursuite des temps d'activité périscolaire (TAP), entre 15 h 45 et 16 h 45, les lundis, mardis et jeudis (gratuits).
 - 60 % des enfants présents aux TAP en maternelle (environ 2 500 enfants);
 - 70 % des enfants présents aux TAP en élémentaire (environ 4 200 enfants).
- Les activités TAP diffèrent selon l'âge (codage informatique, art japonais, astronomie, atelier culinaire, anglais oral, langue des signes, zumba, guerre des maths, arts et loisirs créatifs, théâtre, jardinage, sports...).
- Les enfants des écoles élémentaires peuvent ensuite s'inscrire à l'aide au travail personnel (ATP), destinée à les aider à réaliser leur travail scolaire.

Les actions éducatives

Les 16, 17 et 18 juin 2016, la Mairie d'Orléans a mis en œuvre le 2^e salon du livre de l'enfance « Rendez-vous conte » qui a pour objectifs :

- d'éveiller l'intérêt de la lecture dès l'école maternelle;
- de favoriser l'écriture dès le plus jeune âge;
- de promouvoir la création artistique, l'éveil de la sensibilité et la curiosité intellectuelle;
- de rencontrer des artistes, des auteurs et illustrateurs jeunesse;
- de sensibiliser les enfants et les parents sur les modalités d'accès aux structures culturelles de proximité (médiathèques de quartier entre autres);
- d'informer les parents de l'importance du livre chez les enfants, dès le plus jeune âge.





Maternelle Jacques-Prévert (plan peinture).

La sécurité

- Formation des agents (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – Atsem, agents d'entretien et référents périscolaires) à la manipulation des extincteurs et participation à des formations incendie et évacuation. Des exercices pratiques sont réalisés dans les écoles tout au long de l'année.

Programme de rénovation, d'entretien, d'amélioration

- Travaux de réparation d'envergure dans les écoles Pierre-Ségelle, Claude-Lewy, Charles-Péguy, les groupes scolaires Denis-Diderot, Maryse Bastié-Boucher, Henri-Poincaré...
- Début de l'extension de l'école Marie-Stuart (sanitaires et salle pour les Atsem) et fermeture du préau de l'école Pauline-Kergomard pour créer deux salles supplémentaires.
- « Plan peinture » programmé dans les écoles Roger-Toulouse, Gutenberg, Denis-Diderot, Louis-Guilloux, Nécotin, Jacques-Prévert, les Cordiers, la Madeleine...
- Réfection de la cour de récréation de l'école Jean-Mermoz.
- Mise en œuvre d'un plan d'installation de visiophones dans chaque école, permettant d'identifier les personnes à l'entrée des écoles.

Et demain ?

- Des projets qui intégreront l'amélioration de la vie scolaire et le respect de l'environnement
- Restructuration des groupes scolaires Romain Rolland et Michel-de-la-Fournière, en intégrant les économies d'énergies, de fluides.
- Signature du nouveau contrat de restauration collective incluant la restauration des collèges qui favorisera les produits bio ou locaux.
- Poursuite de l'installation des équipements numériques, pour réduire l'usage du papier dans les classes.
- Sécurisation des 67 écoles de la Ville d'Orléans (plan Vigipirate)

Réfection de la cour de l'école Jean Mermoz.



Axe 1 Lutter contre le **dérèglement climatique**

Objectif n° 1

Poursuivre les actions du plan climat énergie territorial

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Le 26 OCTOBRE 2012, le conseil municipal a adopté le plan climat énergie territorial (PCET).

Objectif : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

La mise en œuvre de ce PCET a permis à la Mairie de répondre à l'appel à projets, lancé fin 2014 par le ministère de l'Environnement avec pour objectif de mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

La volonté de l'État était de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui contribuent à :

- atténuer les effets du changement climatique;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer **100 000 emplois sur trois ans**.

LA MAIRIE D'ORLÉANS A ÉTÉ RECONNUE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE EN FÉVRIER 2015 et a signé une convention de partenariat financier avec l'État le 12 octobre 2015, pour un montant d'aides de 500 K€, représentant 80 % des investissements.

Trois opérations ont été réalisées :

• Optimisation de l'éclairage public, 135 K€

– Objectif : réduire de 3/4 d'heure chaque jour l'éclairage des lampadaires entre le 1^{er} avril et le 31 octobre (1/4 h le soir et 1/2h le matin).

– **Gain : -3,5 % de consommation d'électricité (en 2015, consommation électrique éclairage public 8 100 000 Kwh), - 283 500 Kwh, - 25 tonnes équivalent carbone / an**

Les 350 armoires de commande d'éclairage public de la commune **ont été équipées d'horloges, afin de commander les périodes d'éclairage des 13 000 lampadaires de la ville.**

• Raccordement de 7 bâtiments municipaux au réseau de chauffage urbain, alimenté par la biomasse, 155 K€

– Objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre.

– **Gain : - 674 tonnes équivalent carbone chaque année.**

Bâtiments concernés	GES avec gaz teqCO ₂ /an	GES avec chauffage urbain biomasse teqCO ₂ /an	Gain teqCO ₂ /an
Théâtre boulevard Pierre-Segelle	201	35	166
Médiathèque 1, place Gambetta	69	13	56
Bâtiment industriel 205 bis, rue du Faubourg-Saint-Vincent	92	16	76
Gymnase Claude-Robert 18, rue Moine	33	6	27
Centre municipal et musée des Beaux-Arts 1, place de l'Étape	277	48	229
ESAD 14, rue Dupanloup	47	8	39
École Gutenberg 37, rue du Grand-Villiers	94	13	81



- **Optimisation de la gestion technique centralisée de 30 bâtiments, coût 299 K€**
 - Objectif : réduire les consommations d'énergie en ajustant au mieux la demande et les besoins.
 - Gain : à évaluer en fin d'année de chauffe 2016-2017. ♦

Bâtiments concernés

Stade Omnisport 7, rue de Beaumarchais	Tribune parc des sports des Montées Rue des Montées-Prolongées
Base de loisirs Île Charlemagne Levée de la Chevauchée Saint-Jean-le-Blanc	Crèche collective du Baron 5, rue du Baron
Immeuble ex-école Jacques-Prévert 79, rue Saint-Marceau	Maison de Bourgogne 108, rue de Bourgogne
Salle Paul-Gauguin avenue de Saint-Mesmin	C.A.S. de la Bolière 8, rue Henri-Poincaré
Salle Eiffel 15, rue de la Tour-Neuve	C.A.S. Saint-Marceau et crèche Dauphine 24 et 26, rue Coursimault
Salle Belle-Croix 141, rue du Poirier-Rond	C.A.S. des Murlins 24, rue Croix-Baudu
Salles Yves-Montand 1, rue Charles-Perrault	C.A.S. Marie-Stuart Rues Étienne-Mehul et Édouard-Lalo
Salles Fernand-Pellicer Rue Édouard-Branly	Maison des associations 46 ter, rue Sainte-Catherine
Centre Aéré Allée des Sapins	Vestiaires Rugby stade de la Vallée RN 20, Fleury-les-Aubrais
CERCIL Rue Dupanloup	Nouveaux vestiaires stade Île Arrault Avenue du Champ-de-Mars
Groupe scolaire Madeleine 1, rue de l'Écale	Dojo et salle Harismendy-et-Geymond Rue Alain-Savary
Groupe scolaire, gymnase et C.A.S. Romain-Rolland 9, rue-Romain Rolland	Dojo Madeleine salle d'arts martiaux 28, allées Pierre-Chevallier
Écoles Marie-Stuart et Olympia-Cormier Rue Château-Gaillard, bld Marie-Stuart	Centre d'aviron Marcel-Baratta Route de la source - Olivet
Gymnase Pierre-Dessaux Rue des Charretiers	Centre chorégraphique national 37, rue du Bourdon-Blanc
Gymnase Daniel-Deniau Rue de Coulmiers	Groupe scolaire de la Cigogne 1, rue Honoré d'Estienne-d'Orves



Axe 1 Lutter contre le **dérèglement climatique**

Objectif n° 1

Poursuivre les actions
du plan climat énergie territorial



Des actions de sensibilisation aux éco-gestes

Balades thermographiques

POURSUIVANT LE PARTENARIAT AVEC L'ADIL-ESPACE INFO ÉNERGIE, deux balades thermographiques les 11 février et 3 mars se sont déroulées dans les quartiers Argonne et Dunois. **Une trentaine de participants** ont pu, avec les caméras thermiques, appréhender l'absence ou la bonne isolation thermique des bâtiments observés et comprendre les techniques d'isolation et être conseillés sur les financements possibles en termes de rénovation. Deux autres balades ont été proposées mais compte tenu des conditions climatiques (pluies fortes), elles ont dû être annulées.



Des Agendas 21 scolaires

Depuis l'année scolaire 2015/2016, la Mairie propose à trois établissements d'enseignement primaire de réaliser un Agenda 21 scolaire.

Les écoles Pauline-Kergomard, Denis-Diderot (quartier La Source) et Pierre-Ségelle (quartier Gare) se sont lancées dans cette démarche volontaire accompagnée par Loiret Nature Environnement. L'objectif est de mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'école autour du développement durable, en élaborant un diagnostic puis un plan d'actions spécifique à l'établissement sur différentes thématiques telles que l'eau, l'énergie, les déchets... et d'insuffler une dynamique au niveau de tous les établissements scolaires en fédérant un réseau d'acteurs.

Les trois Agendas 21 scolaires ont été présentés fin décembre, leur mise en œuvre a débuté dès le mois de septembre et un suivi est réalisé. ♦



Objectif n° 2

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Des écoles performantes en matière d'énergie

LA RÉALISATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, composés du gymnase Georges-Chardon et des écoles Bénédicte-Maréchal a été approuvée lors de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2013. Le projet, réalisé sous la forme d'un contrat de partenariat, a été signé le 27 janvier 2014. Les premiers travaux préparatoires ont débuté en juillet à l'issue de la délivrance des autorisations administratives et d'un temps de concertation nécessaire.

Le projet a permis la remise des écoles le 14 août 2015 ; et du gymnase le 13 octobre 2016, conformément aux engagements contractuels, avec une totale maîtrise des délais et des coûts.



Projet européen : « Quartier du futur »

Depuis fin 2013, la Mairie d'Orléans est engagée dans le projet européen « Quartier du futur » qui associe deux autres villes, Sabadell en Espagne et Corby en Angleterre.


L'objectif est la mise en place d'une **plate-forme ouverte d'aide à l'optimisation énergétique**, en prouvant que les technologies d'information et de communication permettent des économies d'énergie substantielles et contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en assurant le confort des occupants et usagers des bâtiments.

Trois établissements d'Orléans-La Source (médiathèque Maurice-Genevoix, école Pauline-Kergomard, crèche Romain-Rolland) et deux logements du parc des Résidences de l'Orléanais ont été équipés de compteurs permettant de suivre en continu la consommation d'énergie des bâtiments.

Fin décembre 2016, le consortium (collectivités, fournisseurs d'énergie, bureaux d'études...) a présenté les résultats aux instances européennes.

La poursuite des actions

Entre les saisons de chauffe 2010-2011 et 2015-2016, **une baisse de 14,9 % des consommations d'énergie est constatée sur les 84 bâtiments audités.** ♦



Focus Énergie
Écoles Bénédicte-Maréchal

- **Standard énergétique atteint, RT 2020.**
- **Maîtrise totale des coûts de fonctionnement pendant 20 ans dans le cadre du PPP (critères de performance énergétique élevée appliqués au titulaire du contrat).**
- **Rejet des eaux de pluie au réseau d'assainissement quasi nul (système de stockage en toiture terrasse permettant de stocker jusqu'à 15 cm et de fonctionner en évapo-transpiration).**

Axe 1 Lutter contre le **dérèglement climatique**

Objectif n° 3

Développer des énergies renouvelables et alternatives



Poursuite de l'expérimentation d'une hydrolienne en Loire

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, promulguée le 17 août 2015, confirme l'objectif de la part des énergies renouvelables, qui doit être portée à **23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030**.

Dans ce cadre, Orléans se veut une ville exemplaire.

Depuis l'automne 2014, Orléans est donc **devenue le site pilote pour l'expérimentation d'une hydrolienne fluviale en Loire**. Développée par Hydroquest, codétenteur des brevets avec EDF, ce type d'hydrolienne permet de capter l'énergie cinétique des cours

d'eaux. Outre l'expérimentation technique, le site d'Orléans et le milieu naturel préservé (Natura 2000) qu'est la Loire, ont permis d'assurer l'insertion environnementale et de dimensionner le volet étude « faune et flore » pour les études d'impacts nécessaires au déploiement des parcs d'hydroliennes. Les tests de fonctionnement, réalisés depuis novembre 2014, et les observations réalisées par un bureau d'études montrent l'absence d'impacts sur la faune de Loire autour de l'hydrolienne.

Raccordée au réseau d'électricité depuis **septembre 2015**, l'hydrolienne a une puissance comprise entre 30 et 50 kW. Elle peut produire annuellement l'équivalent de l'énergie nécessaire à une soixantaine de foyers, soit environ 150 personnes.

Les intempéries de juin 2016 ayant interrompu l'expérimentation durant plusieurs mois, Hydroquest a obtenu de l'État la reconduction de l'autorisation d'occupation du domaine fluviale jusqu'à octobre 2017.

Cette expérimentation a ouvert la voie au déploiement d'un parc de 39 hydroliennes sur le Rhône.

Renouvelable : un prix de Champion

Le 26 janvier 2016, lors des Assises de l'énergie, la Ligue EnR France a **décerné un prix de Champion 2016 des énergies renouvelables à la Ville d'Orléans**. L'Ademe, le ministère de l'Écologie, l'AMF et l'AdCF sont partenaires de cette compétition entre collectivités locales françaises. ♦

Objectif n° 4

Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

Faciliter et encourager les déplacements doux sur le territoire

LES DÉPLACEMENTS SONT LA DEUXIÈME SOURCE D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE du territoire (45%) et le premier responsable de rejets de polluants. C'est pourquoi à Orléans, la Mairie et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (Agglo) **développent les transports en commun, le covoiturage, l'usage de véhicules propres, la pratique du vélo et de la marche à pied.**

Le développement de l'usage du vélo et de la marche à pied est une

priorité dans le plan de déplacements urbains (PDU) et une compétence partagée entre la Ville et l'Agglo.

Aménagements cyclables

La sécurité et la cohérence des aménagements cyclables se poursuivent et la continuité cyclable est toujours un objectif.

Depuis 2006, **20 kilomètres supplémentaires de zones 30 et zones de rencontre ont été créés.**

Le linéaire d'itinéraires cyclables a augmenté de près de **10 kilomètres** en 2016, pour afficher un total de **438 kilomètres sur l'ensemble de l'agglomération.**

Plus de 50% des carrefours à feu tricolore sont équipés de panneaux « Cédez le passage aux cyclistes au feu », afin de faciliter les déplacements à vélo. ♦



Focus mobilité sur l'Agglo



Vélo'+

368 vélos à disposition sur **34** stations.

1193 abonnés annuels, 11 213 occasionnels en 2016, dont 1158 abonnés à la semaine.

Stationnement vélos

4 810 places vélo réparties sur **575** sites, dont **2 500** places sur Orléans.

20 parcs relais vélos sécurisés, **542** places accessibles gratuitement avec la carte Moda Pass', sur l'ensemble de l'agglomération.

19 620 entrées dans les P+R vélo ont été enregistrées en 2016.

Vélo' tao, service de location longue durée

Lancé en juillet 2012, le service Vélo' tao propose **la location de vélo en longue durée** (de trois à douze mois), et ce, pour un tarif attractif (de 2 à 19 € par mois).

À la fin décembre 2016, **601** vélos ont été loués.

72% de ces vélos mis à disposition sont à assistance électrique.

Axe 1 Lutter contre le **dérèglement climatique**

Objectif n° 4

Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun



Tram, bus, auto-partage

LA FRÉQUENTATION DU RÉSEAU TAO POURSUIT SA PROGRESSION. La hausse concerne tant les lignes de tramway que le réseau bus et atteint désormais les **32,8 millions de voyages en 2016**, les 2/3 étant effectués sur les deux lignes de tramway.

L'information « temps réel » est désormais accessible pour l'ensemble du réseau Tao, dans les véhicules, aux principales stations et via l'application smartphone « Tao ».

L'autopartage Auto'tao, dix voitures en libre-service sont disponibles sur quatre stations en centre-ville et à Saint-Marceau. En 2016, le nombre d'utilisateurs, environ une cinquantaine par mois, et le nombre de kilomètres parcourus, restent stables.

Un plan de déplacement d'administration

En 2005, la Ville a mis en place un **plan de déplacement d'entreprises (PDE)** afin d'aider les agents à mieux se déplacer en polluant moins.

Depuis 2015, **620 agents** sont concernés, ce qui représente une aide de **116 442 € pour la Ville** :

- 513 agents ont un abonnement bus ou car ;
- 90 agents ont un abonnement train ;
- 16 agents ont un abonnement vélo.

Entre 2009 et fin 2015, près de **250 agents ont signé la Charte vélo et se sont vus remettre un kit vélo** ; on n'a pas noté d'évolution en 2016.

De plus, diverses **initiatives ont été engagées pour favoriser les transports en commun.** Ainsi, dans le cadre de l'organisation des ateliers du projet

de la direction de la Petite Enfance, les agents bénéficient de tickets de tram pour venir participer aux réunions en mairie ou au centre communal d'action sociale (CCAS).

Extension du stationnement payant sur voirie

Depuis le 1^{er} mars 2016, le stationnement sur voirie dans l'intra-mail est payant, évolution rendue nécessaire pour **améliorer la rotation des véhicules**, limiter le nombre de voitures « ventouses », et également **inciter à l'utilisation des transports en commun.**

Cette mesure s'est accompagnée d'une **tarification adaptée**, la plus avantageuse possible pour les résidents de l'intra-mail, les actifs qui travaillent dans le cœur de ville ou bien encore les professionnels et artisans, de passage pour une intervention.

Le nombre de **places payantes est donc passé de 1230 à 2950**, **116 horodateurs supplémentaires ont été installés sur ces nouveaux secteurs payants** et plus de 2500 comptes abonnés ont été créés. ♦



PayByPhone : paiement à distance du stationnement

Afin de faciliter le quotidien des habitants et visiteurs, la Ville d'Orléans a mis en place à compter du 29 août 2016, un nouveau service permettant le paiement à distance pour stationner en ville.

PayByPhone est un service simple, gratuit et sécurisé offrant la possibilité de payer son stationnement par téléphone (via une application mobile ou un serveur vocal) **ou par Internet, sans se déplacer à l'horodateur**, mais également de prolonger sa durée de stationnement à distance.

En outre PayByPhone prévoit une option de rappel de fin de stationnement, ainsi que le téléchargement d'un justificatif électronique.

Ce service est disponible pour tous les usagers : visiteurs, résidents, abonnés ou non... Et la vérification de validité du stationnement s'effectue par un simple contrôle de la plaque d'immatriculation des véhicules stationnés.

- Un usage majoritairement (à 75 %) par les visiteurs du centre-ville.
- Une appropriation croissante par les résidents (20 %) et les actifs (5 %).

Expérimentations et nouveaux services

Des abonnements sur voirie répondant aux différents usages ont été créés (travail, étudiant, forfait shopping) et la modernisation des services s'est poursuivie avec notamment le paiement carte bleue sans contact sur les horodateurs (le paiement CB représente dorénavant 50 % des recettes de stationnement sur voirie). Enfin, **une agence d'accueil des usagers du stationnement (tenue par Orléans Gestion) s'est ouverte en centre-ville pour faciliter les démarches liées au stationnement. L'agence a reçu plus de 4 000 personnes les deux premiers mois de l'extension du périmètre payant, répondant ainsi à un fort besoin.**

Le nombre moyen de véhicules stationnés par jour (mails + intra-mail) est passé de 9 052 en 2015 à 10 466 en 2016 et de plus, l'objectif de report modal est confirmé par la fréquentation Tao. ♦

Et demain ?

- Proposition d'ajustement tarifaire 2017
- Extension de périmètre : boulevards Jean-Jaurès et Rocheplatte
- Mise en œuvre de la réforme de dépenalisation du stationnement

+ 6,2 %

de fréquentation
des stations tram de
l'intra-mails.

+ 11,7 %

sur les lignes
de bus 1, 2 et 3.

+ 7,3 %

sur les autres lignes
fortes (4 à 9).

**Payez par mobile,
stationnez plus facile !**

Désormais disponible à Orléans



paybyphone.fr

01 74 18 18 18

Google play
App Store

payby
phone

Orléans
Mairie

Axe 1 Lutter contre le **dérèglement climatique**

Objectif n° 5 Économiser l'énergie sur le territoire



Voir la nuit sous un autre jour

LE 8 OCTOBRE 2016, LA MAIRIE D'ORLÉANS a réitéré l'opération « Le Jour de la Nuit » avec Loiret Nature Environnement. À cette occasion, la Mairie interrompt la mise en lumière du pont Georges-V. Les 13 participants ont pu à la fois apprécier la biodiversité urbaine nocturne, qui anime le fleuve au crépuscule et la nuit, mais aussi évaluer la pollution lumineuse, préjudiciable à la faune.

Un transport fluvial en commun

Dans le cadre du programme « Loire trame verte », la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire a proposé un nouveau service de navettes fluviales à Orléans en partenariat avec Merci la Loire! pour **relier la rive droite et la rive gauche de la Loire pendant la période estivale.**

Ainsi, du 16 juillet au 4 septembre 2016, **BatOloire** a desservi le quai du Châtelet, le « Cabinet vert » pour rejoindre le Parc de Loire avec un point d'embarquement à l'île Charlemagne. 3 allers-retours étaient proposés tous les après-midi les mercredi, samedi et dimanche, chaque passage pouvait accueillir jusqu'à 12 personnes. Le BatOloire, pour un coût de 2€ par traversée et par personne (gratuit pour les enfants de moins de 13 ans), pouvait également transporter les vélos.

Cette opération, qui a connu un certain succès, sera renouvelée et étendue à l'été 2017. ♦

455

passagers ont traversé
la Loire avec la navette fluviale.

Cet été, déplacez-vous autrement avec **BatOloire**

Du 16 juillet au 4 septembre
BatOloire dessert le quai du Châtelet, le « Cabinet Vert » et rejoint le Parc de Loire avec un point d'embarquement à l'île Charlemagne.

LES HORAIRES* du 16 juillet au 4 septembre
Mercredi, samedi & dimanche

Quai du Châtelet	13h00	18h00	Île Charlemagne	13h30	18h30
Cabinet Vert	13h20	18h20	Cabinet Vert	13h40	18h40
Île Charlemagne	13h30	18h30	Quai du Châtelet	14h00	19h00

*Sujets aux conditions météo et au niveau de la Loire

LES TARIFS

2€ par traversée et par personne. Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.
12 passagers maximum par traversée.

La réservation est conseillée sur www.loiret.com rubrique « navigation ».
Et les vélos sont acceptés à bord !

Contact : 06 78 53 03 86
www.orleans-agglo.fr

Merci LOIRE!
AggLO
Orléans Val de Loire



Objectif n° 6

Favoriser les engagements citoyens



CMJ (conseil municipal de jeunes d'Orléans)

LE CMJ A PROPOSÉ UN PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD) ET ESPACES VERTS avec la création d'activités autour d'un « mini-parc d'attractions ». Un diaporama sur le parc DD idéal avec des propositions de fonctionnement a été présenté lors de la séance plénière de clôture aux élus de la Ville d'Orléans. (exemple : énergie humaine pour faire fonctionner un manège).

BPJ (Bourses projets jeunes)

UN PROJET A ÉTÉ RÉALISÉ PENDANT LA SEMAINE DE LA TRANSITION À L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS (SUBVENTION : 1 000 €) La semaine de la Transition avait pour but de sensibiliser, mobiliser, dynamiser, inciter au changement des mentalités, sensibiliser au champ des possibles les étudiants, le personnel de l'université ainsi que, plus largement,

les habitants d'Orléans aux enjeux de la transition énergétique.

Durant cette semaine, du 10 au 14 octobre 2016, plusieurs films ont été diffusés, le plus représentatif est *Demain*, et la présence d'associations a permis d'animer des ateliers sur le campus, des tables rondes ainsi que deux jeux-concours. ♦



Et demain ?

Pour le CMJ (conseil municipal de jeunes d'Orléans), un projet voirie et développement durable

Avec la mise en place des systèmes de recharges pour portables sur des vélos. En cours : étude de faisabilité en lien avec Keolis et élaboration d'un questionnaire utilisateur.

Pour le BPJ (bourses projets jeunes), un projet en partenariat avec Le Rayon Vert, coursier à vélo (subvention : 1 300 €)

Le Rayon Vert est un service de livraison (plis-colis) écologique à vélo sur l'agglomération orléanaise, destiné aux professionnels et aux particuliers ayant des besoins ponctuels ou réguliers de transport de fret léger. Grâce à ses services, Le Rayon Vert propose une véritable alternative durable, efficace, moderne et écologique en matière de transport urbain, léger et rapide.

Pour le COJ (Conseil orléanais de jeunes), un travail sur la possibilité de mettre en place des parkings végétalisés sur le même principe que le parking du Lab'O.



Axe 2 Préserver et promouvoir **la nature** sous toutes ses

Objectif n° 1

Mieux connaître
pour mieux protéger



Animation pédagogique et gestion du rucher du Jardin des plantes

DEPUIS 2008, LA MAIRIE D'ORLÉANS MÈNE DES ACTIONS POUR LA PRÉSERVATION DES ABEILLES. Elle est en effet propriétaire de six ruches, installées au Jardin des plantes, dont la gestion a été confiée au Ceta (Centre d'études techniques apicoles). Le Ceta suit précisément les colonies, récolte et met en pot le miel et, surtout, propose des animations pédagogiques pour le public.

En 2016, **244 enfants** des écoles et des centres aérés ont pu découvrir l'apiculture, le monde des abeilles

et leur importance dans la pollinisation. Les analyses polliniques du rucher montrent que le miel récolté ne contient pas de pesticide, le Jardin des plantes étant géré sans produit phytosanitaire, comme le reste de l'espace public communal.

Par ailleurs, la Mairie mène d'autres actions visant à préserver les pollinisateurs, comme la plantation de variétés et essences mellifères, l'implantation de prairies fleuries ou encore d'abris à insectes auxiliaires (syrphes, coccinelles) dans le cadre de la protection biologique intégrée.

L'innovation

Deux ruches sont connectées avec le label Abeille (balance installée sous la ruche), qui mesure en temps réel des paramètres de la ruche (poids, température...) et les transmet aux apiculteurs en temps réel, via une application dédiée, avec alerte en cas de problème. ♦



Hors-série *Recherches Naturalistes* « Orléans grandeur nature »

La Mairie et le Muséum d'Orléans se sont associés à France Nature Environnement Centre-Val de Loire et au Conservatoire régional d'espaces naturels pour éditer un hors-série de la revue *Recherches Naturalistes* et publier un état des lieux et une réflexion sur la biodiversité en ville. Il y est question de la flore, des insectes, des amphibiens et reptiles, des oiseaux et des mammifères sauvages à Orléans. Un accent tout particulier a été mis sur les espèces rares ou remarquables, véritables ambassadrices de la biodiversité, ainsi que des retours d'expérience d'actions pour la nature urbaine menées par la collectivité.



Les « Rendez-vous de la biodiversité » avec Loiret Nature Environnement

LA MAIRIE POURSUIT SON PARTENARIAT AVEC LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT. Dans le cadre de la charte « Objectif zéro pesticide », signée par la Mairie en 2009, les associations locales des jardins ouvriers et familiaux, ainsi que des jardins partagés de la ville, ont pu être conseillés sur des techniques et outils du jardinage au naturel, la permaculture ou les gîtes pour les animaux auxiliaires du jardinier.

Dans le cadre des « Rendez-vous de la biodiversité », la Mairie et LNE ont proposé plusieurs animations. Des balades thématiques sur la faune et la flore ont été proposées au grand public, pour aller découvrir ou redécouvrir des parcs et jardins orléanais et toute leur biodiversité.

Un cycle de conférences, notamment de Benoît Thévard et Philippe Verdier (Virage Énergie), de Gérard Grolleau (UFCS), Marine Colombey (Onema) et Nadia Arbaoui (AUAO) avec Hubert Tinseau (adjoint au maire à Chécy), a permis aux Orléanais d'en savoir plus sur les enjeux de la transition énergétique, la restauration des cours d'eau ou l'urbanisme durable. Au total, plus de 500 personnes ont ainsi été sensibilisées à la biodiversité et ses enjeux, en 2016.



Les animations au Jardin des plantes

Le Jardin des plantes propose chaque année une série d'animations pour le grand public (visites guidées et ateliers en lien avec des associations partenaires et des écoles) sur différentes thématiques horticoles et paysagères. En 2016, ces actions ont touché plus de **150 personnes**. ♦



Axe 2 Préserver et promouvoir **la nature** sous toutes ses

Objectif n° 2

Gérer de manière écologique
l'espace public



Opération
« Embellissons nos
rues » et végétalisation
responsable de l'espace
public

Les habitants participent également à l'embellissement du cadre de vie et à la nature en ville en végétalisant leurs façades. Certains se sont mobilisés pour créer des espaces de jardins partagés, notamment la jardinière de la rue des Chats-Ferrés et de la rue Porte-Dunoise. 93 opérations depuis 2011.

Gestion durable et écologique de l'espace public

DEPUIS 2012, TOUT LE TERRITOIRE COMMUNAL EST ENTRETENU SANS RECOURS AUX HERBICIDES (sauf les espaces à contraintes, les terrains de sports notamment), y compris le cimetière Saint-Marceau, inclus dans le 1^{er} quartier pilote zéro pesticide, entretenu sans pesticide depuis 2009.

Le centre de production horticole, le Parc floral et le Jardin des plantes privilégié, autant que possible, l'emploi de méthodes alternatives (auxiliaires, pièges, préparations naturelles, phéromones) **ainsi que des produits compatibles avec la protection biologique intégrée.** Depuis 2012, la ville fait également appel à une entreprise d'insertion par le travail pour un désherbage mécanique (débroussaileuse) ou manuel de certaines zones.

Par ailleurs, afin de faciliter l'entretien sans herbicide et poursuivre la végétalisation de l'espace public, plus de 3000 m² d'espaces à fortes contraintes (fissures, stabilisés, venelles) bénéficient de semis depuis 2015.

Depuis l'apparition en 2014 de la pyrale du buis, la ville d'Orléans s'est engagée dans **un programme de recherche et de lutte biologique contre la pyrale du buis** (insecte nuisible) **aux côtés de Plante & Cité et de l'Astredhor.** Aujourd'hui, différents moyens de lutte sont mis en place (installation de nichoirs à mésanges, pièges à phéromone et utilisation de produits à base de bactéries). Dans ce cadre, depuis 2015, des essais ont lieu chaque année pour diversifier la palette végétale et permettre le remplacement de certains buis par des espèces qui ont les mêmes qualités paysagères mais sont moins sensibles aux parasites et maladies. ♦





Parc de la Fontaine-de-l'Étuvée : un engagement pour la biodiversité

LE PARC DE LA FONTAINE-DE-L'ÉTUVÉE FAIT L'OBJET D'UN PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DEPUIS 2013, suivi de manière collaborative par la direction de l'Espace public, la direction de la Vie des quartiers et la direction de l'Environnement.

À ce titre, la Mairie a réalisé à l'automne une opération d'entretien pour **offrir aux 2500 m² de la grande mare, transformée au fil du temps en véritable roselière, une cure de jouvence**

bien méritée. Près de 7 tonnes de végétaux (roseaux, baldingères) ont été extraites de la pièce d'eau, qui n'a rien perdu pour autant de son aspect paysager initial, bordé de zones refuges pour la faune et véritable écrin pour la préservation de la biodiversité en ville.

Une étude spécifique a été menée sur les insectes indicateurs de la mare et du parc, dont les résultats se sont avérés très encourageants. On a ainsi pu observer, notamment, **le retour de la courtilière**, ou « taupe grillon » (*Gryllotalpa gryllotalpa*), une espèce extrêmement rare **dont la réapparition prouve la bonne gestion durable et écologique de cet espace vert urbain.** ♦



Focus biodiversité

L'année 2016 a aussi été marquée par l'évaluation **du précédent plan biodiversité** de la Mairie d'Orléans, arrivé à échéance en 2014, et surtout par des temps forts de concertation et de coconstruction en interne pour élaborer la **nouvelle stratégie biodiversité de la commune.**

Axe 3 Consommer **responsable**

Objectif n° 1

Pérenniser la charte des achats publics durables

1^{ère} ville de France

à signer la charte

relations fournisseurs responsables

La Charte Relations fournisseurs responsables

C'est le vendredi 13 mai 2016 qu'Orléans (tout comme l'Agglo) a signé la Charte Relations fournisseurs responsables, co-élaborée par le médiateur des entreprises et le conseil des acheteurs de France.

Il s'agit de construire une confiance réciproque qui permettra de créer de l'emploi, de la compétitivité, et des investissements, en privilégiant le tissu local.

Les 10 engagements doivent notamment :

- assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs ;
- réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordre et fournisseurs ;
- apprécier le coût total de l'achat ;
- intégrer la problématique environnementale ;
- veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise ;
- fixer une politique cohérente des rémunérations des acheteurs.

Le dispositif clause d'insertion

LE DISPOSITIF « **CLAUSE D'INSERTION** » promu par la direction de la Commande publique de la Ville d'Orléans a permis, en 2016 :

- à **253 personnes** de travailler dans le cadre d'un chantier d'insertion (entretien ménager des locaux du Jardin des plantes, de la police municipale du quartier Saint-Marceau, confié à O.I.E. ; remise en peinture des chalets du marché de Noël, confié à Respire et O.I.E. ; et la collecte des papiers usagers, confiée à Tremplin.)
- et à **195 personnes** d'accéder au secteur marchand (notamment dans le domaine de la voirie, réfection des rues Notre-Dame-de-Recouvrance, Clos-Rozé, Pressoir-Blanc...).

Agir de manière responsable au sein des crèches

Les établissements recevant les tout-petits se mettent également à la consommation durable, notamment, via :

- l'utilisation de surchaussures en tissu lavable ;
- le recyclage d'objets du quotidien en objets de décoration et les déplacements en transports en commun pour les sorties (tram, bus, etc.) ;
- de plus, depuis 2012, dans l'ensemble des crèches, le lait fourni aux enfants est bio. ♦



Objectif n° 2

Mieux traiter les déchets en interne et lors des événements

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le GEMRCN (Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition), mis en place par décision du 1^{er} mars 2007 du comité exécutif de l'Observatoire économique de l'achat public, traduit la volonté d'appréhender la restauration collective comme une prestation globale, où la composante nutrition prend toute sa place, au même titre que l'hygiène.

Dans ce cadre, et pour lutter contre le gaspillage alimentaire, **dix écoles élémentaires bénéficient d'une pesée des déchets chaque jour**, pour que les enfants prennent conscience de la valeur des aliments. L'ensemble des équipes d'encadrement a également été sensibilisé à la réduction du gaspillage alimentaire sur les temps repas.

Chaque enfant jette en moyenne 75 g de nourriture par jour. De plus, à la cuisine centrale, tout ce qui n'est pas livré est donné à des œuvres caritatives.

Tri du papier dans les écoles

Les écoles d'Orléans sont dotées de « sacs de tri » afin d'améliorer la quantité et la qualité du tri dans les écoles.

Chaque classe ainsi que les salles périscolaires sont équipées d'un sac permettant d'effectuer directement le tri dans la classe. Les « sacs de tri » sont ensuite gérés par les agents d'entretien et les ATSEM jusqu'aux conteneurs jaunes.



Le tri des déchets dès le plus jeune âge

Les structures petite enfance réalisent le tri sélectif (carton, verre...). Aujourd'hui, elles sont équipées de poubelles dédiées, permettant de réaliser le tri au quotidien. Par ailleurs, les bidons de produits d'entretien bénéficient d'un ramassage spécifique dans les crèches.

Déchets techniques : valorisation optimale

En 2016, les tonnages des **déchets techniques municipaux atteignent 5143 tonnes et ont baissé de près de 9%** (500 tonnes). Cette baisse concerne notamment les déchets végétaux, les déchets inertes et les déchets incinérables. **Les déchets à valoriser, eux, ont sensiblement progressé (de 148 à 243 tonnes).**

On composte dans les crèches

Dans le cadre d'ateliers avec les enfants, des projets pédagogiques autour des plantations sont programmés et mis en œuvre tout au long de l'année. **Quelques crèches ont mis en place un compost dans leur jardin.** ♦



Axe 4 S'épanouir **à tout âge**

Objectif n° 1

Poursuivre le programme de réussite éducative

649 enfants

suivis par
le programme de Réussite Éducative.

321 jeunes

accompagnés
par le Service éducatif de prévention.

185 jeunes

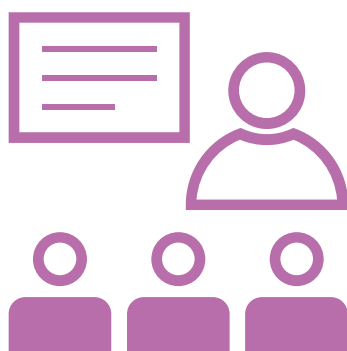
accueillis en 2016
au sein du dispositif d'accueil de collégiens.

2 818 h

de chantiers éducatifs.

136 jeunes

accompagnés de + de 16 ans.



Le dispositif du Service éducatif de prévention

LA MAIRIE D'ORLÉANS A POURSUIVI LE DISPOSITIF DU SERVICE ÉDUCATIF DE PRÉVENTION, qui a pour objectifs :

- d'apporter un soutien éducatif et psychologique par un accompagnement individualisé afin de favoriser le développement de l'autonomie des jeunes ;
- de lutter contre le décrochage scolaire ;
- de prévenir le basculement vers la délinquance par l'apprentissage et le respect des règles sociales et, plus largement, de la loi ;
- de développer, le cas échéant, les compétences éducatives des parents ;
- de lutter contre la radicalisation et contre toute forme d'exclusion intellectuelle et sociale.

Dans le cadre du Conseil des droits et devoirs des familles, les parents peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

En 2016, **321 jeunes** ont été accompagnés par le Service éducatif de prévention.

Le dispositif « passerelle » d'accueil de collégiens exclus définitivement, a pour but d'identifier les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion. **185 jeunes** ont été accueillis en 2016.

Dans un objectif d'insertion par le travail, **2 818 heures de chantiers éducatifs** ont été mises en place avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire). **136 jeunes** de plus de 16 ans, ont ainsi pu être accompagnés vers la prise en main de leur vie professionnelle. ♦



Les Maisons de la réussite

LE PÔLE DE PRÉVENTION ET RÉUSSITE de la Ville d'Orléans a pour objectif de détecter et prévenir les situations de fragilités chez les enfants et les adolescents et de mettre en œuvre des actions éducatives ou de soutien adaptées, voire individualisées.

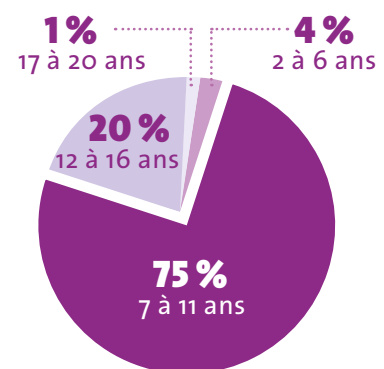
Véritables lieux ressources, d'informations et d'actions de soutien à la parentalité et à la réussite des jeunes, les Maisons de la réussite ont pour vocation d'accompagner et de promouvoir la réussite éducative et sociale de chaque enfant et adolescent, de développer la parentalité et le lien social entre les habitants des quartiers, dans une logique de prévention. Elles accompagnent différents projets associatifs, assurent des réunions de coordination partenariale et développent des projets de citoyenneté et d'appréciation des valeurs de la République.

En 2016, les Maisons de la réussite ont réalisé près de 16 000 accueils et une annexe de la Maison de la réussite de l'Argonne a ouvert sur le secteur de Champ-Chardon. ♦

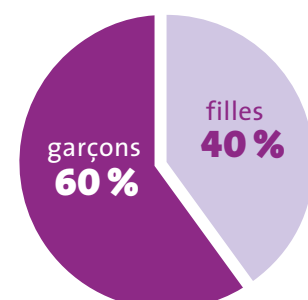
Le dispositif de réussite éducative

Le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Éducation nationale et la Caisse d'allocations familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents. Dans le cadre de ce dispositif, **649 enfants et leur famille** ont pu bénéficier d'un suivi individuel, soit une augmentation de 20%.

Répartition par tranche d'âge



Répartition par sexe



Axe 4 S'épanouir **à tout âge**

Objectif n° 1

Poursuivre le programme de réussite éducative



Le dispositif « Carrefour des parents »

DEPUIS 2004, LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS » S'EST IMPOSÉ COMME UN DISPOSITIF ESSENTIEL DE PRÉVENTION. Les rencontres sont gratuites et ont lieu autour d'un thème choisi par les parents. Chaque mois une dizaine de réunions sont organisées à travers la ville, en différents horaires et en différents lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, Aselqo.

Les parents évoquent librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs socio-éducatifs, parents référents), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. L'objectif principal est d'aider les parents à réussir

la relation unique qu'ils construisent, avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a régulièrement dépassé ses objectifs initiaux, avec 1399 parents pour 111 réunions en 2015 et **1483 parents pour 113 réunions en 2016.**

Le dispositif parents-relais

L'action des agents de Prévention Médiation Réussite est complétée par le dispositif des « parents relais » (au nombre de 110), qui peut être mobilisé pour renforcer la présence éducative dans les quartiers, notamment pendant les vacances scolaires et lors d'événements spécifiques. En 2016, ce dispositif a réalisé **3912 heures de vacations de parents relais** et **747 heures supplémentaires pour les médiateurs.** ♦



Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants

Le handicap

LES PROJETS ET ACTIONS MIS EN ŒUVRE ont pour objectif de favoriser l'intégration des personnes handicapées. En guise d'illustration, peuvent être cités les temps d'activités périscolaires sur la sensibilisation à la malvoyance, la table ronde avec le Comité de coordination des actions du handicap sur le thème « accès à la ville » ou encore l'offre en matière de sport, la traduction de documents en braille...

En 2016, la Mairie a poursuivi les actions de sensibilisation en lien avec le monde associatif et la commission accessibilité. Cinq groupes de travail ont travaillé sur :

- l'accompagnement des publics ;
- l'appui aux travaux de mise en accessibilité ;
- la circulation et la voirie ;
- la culture et le sport ;
- l'emploi et l'insertion.

De plus, depuis 2015, grâce à un don du Lions Club, **20 fauteuils roulant sont mis à disposition pour la journée dans plusieurs sites de la ville pour des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.**



Rendre accessibles les commerces

Dans le cadre du soutien au commerce, la Mairie a poursuivi ses aides aux travaux engagés par les commerçants pour la rénovation de leur devanture commerciale, ce qui a permis cette année de rendre accessible un établissement de restauration.

Collecte des déchets verts en porte-à-porte

582 foyers, à mobilité réduite ou de plus de 75 ans, contre 367 en 2015, ont bénéficié de la mise en place par l'AggLO du ramassage en porte à porte par quinzaine des déchets verts, soit 215 foyers supplémentaires par rapport à 2015.

Près de **14 000 sacs et 1200 fagots** ont ainsi été collectés entre avril et novembre et valorisés en filière de compostage. ♦



Axe 4 S'épanouir à tout âge

Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants



Santé : un axe majeur

→ Des actions de sensibilisation

- La Ville d'Orléans organise depuis 2007 un cycle de conférences sur la santé, ouvertes à tous et gratuites. En 2016 **1468 personnes** (contre 966 en 2015) ont assisté à 19 conférences animées par 27 intervenants.
- Les journées Environnement Santé sur le thème du son ont réuni 2500 personnes le 25 juin 2016.
- Dans le cadre de sa politique de prévention et de solidarité, la Ville participe à de nombreux événements : Octobre rose, Psycyclette (tour de France faisant participer des personnes souffrant de troubles psychiques), les débats de l'agence régionale de santé (ARS) sur le thème de la bientraitance, la Journée nationale de l'air, ou encore le Téléthon, dont c'était la 30^e édition.
- La Ville d'Orléans, cofondatrice et membre du réseau français des Villes-

Santé de l'OMS depuis plus de vingt-cinq ans, a présidé en 2016, un groupe de travail sur l'alcool et les jeunes qui s'est traduit par une publication : *Point Villes-Santé « L'alcool et les jeunes : rôle et stratégie des villes en matière de prévention et de réduction des risques »*.

→ Contrat local de santé publique :

- Diagnostic de territoire sur l'ensemble de l'agglomération, réalisé par l'Observatoire régional de la santé, mandaté par l'ARS à la demande des villes d'Orléans et Fleury-Les-Aubrais.
- À l'issue de ce diagnostic, un nouveau contrat local de santé publique a été signé par 17 institutions dont 10 villes. Il est piloté par la commune de Fleury-Les-Aubrais, associée à la commune d'Orléans, à l'origine du premier CLSP. Ce contrat a vocation à favoriser le travail de partenariat entre les collectivités et les structures médico-sociales afin d'améliorer la prévention et l'offre de soin sur le territoire. ♦





Focus santé

Le 23 décembre 2016, la Ville d'Orléans recevait le label « Ma commune a du cœur », (2 cœurs). Ce label a vocation à inciter les collectivités locales à se mobiliser contre l'arrêt cardiaque extrahospitalier.



Création d'une 3^e maison de santé pluridisciplinaire

POURSUIVANT SA DÉMARCHÉ, LA MAIRIE ET SES PARTENAIRES ÉTUDIENT DE NOUVELLES RÉALISATIONS. Après les maisons de santé pluridisciplinaires Liliane-Coupez, à La Source et Simone-Veil, à l'Argonne, deux projets sont en cours sur les quartiers Saint-Marceau et centre-ville. Avec différents professionnels de santé, réunis sur un même lieu, ces maisons pluridisciplinaires luttent contre la désertification médicale, proposent une offre de soins de proximité, avec une prise en charge globale des patients et une meilleure efficacité des actions de dépistage et de prévention.

Résorption de l'habitat insalubre

La Zac Carmes-Madeleine est entrée dans une phase opérationnelle après l'adoption par le conseil municipal du dossier de réalisation en juillet 2016. De même, se sont déroulés au cours de l'année les travaux de curetage intérieur et extérieur des immeubles (désamiantage, déplombage...).

Un plan d'actions global sur le quartier Carmes a été mis en place en 2016 et se déclinera sur plusieurs axes, dont le traitement de l'habitat insalubre et dégradé avec la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) rénovation urbaine et d'une opération de restauration immobilière. ♦

138 demandes concernant l'habitat insalubre

traitées par le service Accessibilité Hygiène Habitat.

Axe 4 S'épanouir **à tout âge**

Objectif n° 2

Améliorer la qualité de vie de tous les habitants

685

places d'accueil.

2 163

enfants accueillis.

577

assistantes maternelles indépendantes en activité.

212

Équivalents Temps Plein.

8,9 M€

de budget de fonctionnement.

Répondre aux besoins des familles

LE PROJET DE DIRECTION PETITE ENFANCE 2016-2020 a réuni 43 % des agents lors de 40 ateliers, dont 3 réalisés avec les familles. Un document cadre pragmatique, décliné en orientations et actions, a été rédigé autour de deux enjeux :

- répondre aux besoins et être à l'écoute des familles en proposant une diversité de l'offre ;
- favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et accompagner les parents dans leurs fonctions parentales.

2016 a vu :

- **l'évolution des modalités d'accueil** en halte-garderie : paiement à l'heure, avec un accueil élargi de 2 h à 20 h par semaine sur réservation ;
- **la simplification du règlement de fonctionnement** petite enfance :
 - le règlement est scindé en deux : un règlement d'attribution des places et un règlement de fonctionnement des établissements,
 - **l'évolution de la composition de la commission d'attribution des places** avec la participation d'un représentant des familles.

Échanges entre crèches et foyers de personnes âgées

Depuis 2014, l'**Ehpad Nazareth**, situé 85, rue du faubourg Bannier, et la **crèche Pasteur**, située au 31 rue Ladureau, ont noué des relations durables dont l'objectif est de faciliter des rencontres et

échanges intergénérationnels entre les personnes âgées et les enfants accueillis réciproquement au sein des deux établissements. Ce projet d'échange résulte d'un ancrage territorial très marqué de ces deux structures dans le quartier. La proximité contribue également à favoriser les échanges entre des enfants âgés de 2 à 4 ans et des personnes âgées.

Un partenariat est également noué avec le multi-accueil Tour Blanche et les résidents de la résidence Isabelle-Romé. ♦

Et demain ?

- 40 ans de la crèche des Blossières et de la crèche Bolière
- Réservation de places dans les crèches Pomme d'Api et Les Artistes
- Élargissement de l'amplitude horaire de la Tour Blanche
- Visualisation en ligne des places disponibles en halte-garderie
- Partenariat avec le CAMPS et le JES
- Prototype d'une nouvelle démarche d'inscription des familles
- Mise en place d'un outil de planification informatisé ♦



Plantation d'arbre dans le parc Léon Chénault

Des travaux proposés par les habitants et les conseils consultatifs de quartier (CCQ) pour les habitants

UN BUDGET DE 500 K€ EST DÉDIÉ À LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS DE PROXIMITÉ qui permettent d'améliorer la qualité, la fonctionnalité et la sécurité de l'espace public et de répondre aux demandes des habitants et des conseils consultatifs de quartier. En 2016, 185 projets (circulation ou aménagement) ont été présentés, 107 ont été validés, 34 refusés et 43 étaient encore à l'étude ou en attente de décision à fin 2016.

Sur les 107 projets validés, 96 ont été réalisés et 11 étaient en cours de réalisation à fin 2016.

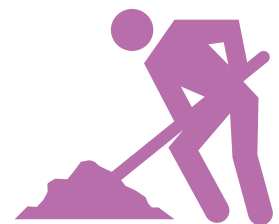
Parmi ces réalisations, on peut citer l'embellissement de la place Louis-XI, avec le remplacement des pyramides vieillissantes par des pavés de verre et la remise en peinture de l'accès à la crypte, la création d'aires de jeux dans le parc Léon-Chénault et dans le lotissement Robert-Desnos, ou encore, la rénovation complète des trottoirs et des plantations rue Charles-le-Chaue.

Au sein de la Zac Bourgogne, après plusieurs réunions de concertation, 2016 a vu la réalisation d'un jardin partagé en lien avec les habitants du foyer de personnes âgées Isabelle-Romée. ♦

Rénovation des façades en chiffres

96
façades ont été rénovées
en 2016.

72
subventions pour
un montant global de 1 003 966 €
généralisant 3 166 124 €
d'activité économique.



Axe 4 S'épanouir **à tout âge**

Objectif n° 3

Conforter une nouvelle politique RH en mairie



Agents : pour une dynamique humaine

POUR ASSURER ET MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC PERFORMANT, 3 200 AGENTS (VILLE ET ORLÉANS MÉTROPÔLE), que la direction des relations humaines accompagne à travers différentes missions liées au parcours et étapes d'une carrière, mettent leur énergie et leurs compétences au service des usagers.

Les faits marquants mis ici en exergue traduisent une dynamique au service de la transversalité, de la qualité de vie au travail tout en veillant à une gestion rigoureuse des moyens dédiés.

L'année 2016 a ainsi été marquée sur le plan des projets phares par la mutualisation avec d'autres communes

volontaires d'Orléans Métropole et des actions dans le cadre de la médecine préventive de l'hygiène et de la sécurité.

C'est aussi la mise en place en mode projet de la démarche de prévention des risques psychosociaux en lien avec les organisations syndicales.

L'année 2016 s'est traduite également par de nouvelles règles de gestion de la masse salariale impliquant davantage les directeurs pour répondre aux objectifs d'innovation dans les services et mettre en œuvre les orientations du mandat 2014-2020, tout en maintenant un niveau de service de qualité.

Pour atteindre les objectifs fixés par les élus lors de chaque exercice

budgétaire, une chaîne de responsabilité des acteurs a ainsi été définie, avec la mise en place d'une instance trimestrielle permettant de suivre l'évolution de la masse salariale. Le principe de responsabilisation des directeurs et des DGA repose sur une plus grande liberté dans la gestion des remplacements sur postes vacants et la valorisation des efforts fournis, par le biais de revalorisations salariales examinées une fois par an, répondant ainsi à une meilleure adéquation besoins/moyens.

Cette nouvelle approche de gestion de la masse salariale a porté ses fruits dans la mesure où **les objectifs fixés par les élus ont été atteints, permettant de dégager des marges au service de projets à destination des usagers ou de l'attractivité du territoire.** ♦

Pour la qualité de vie au travail

EN 2016, DEUX ACTIONS PHARES ONT ÉTÉ DÉCLINÉES EN MATIÈRES DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :

→ **Un hackathon** a été organisé sur deux jours pour recueillir les idées en matières d'amélioration de la qualité de vie au travail. Vingt projets issus de ces journées de créativité ont ensuite été mis en expérimentation dans les directions pour évaluer leur pertinence avant leur généralisation dans l'ensemble de la collectivité.

→ **Un comité qualité de vie au travail (QVT)**, composé de représentants du personnel, de représentants des directions et de membres de la DRH a été constitué. Son objectif : proposer un plan d'action pour réduire les risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail. Pour ce faire, il a élaboré un questionnaire pour recueillir les besoins, avis et idées des agents. 1272 agents ont répondu, soit 40% de l'effectif.



Sur la base de l'analyse des résultats du questionnaire, **deux axes de travail ont été identifiés, ainsi que six sous-axes :**

Axe 1 : Santé et conditions de travail

Proposer des conditions de travail préservant la santé et l'équilibre de vie

1. Santé : préserver et promouvoir la santé et le bien-être au travail
2. Organisation : faciliter l'organisation du temps de travail et l'équilibre vie privée-vie professionnelle
3. Environnement de travail : améliorer l'environnement et les conditions matérielles de travail

Axe 2 : bien vivre ensemble

S'assurer de la qualité et de la bienveillance de la communication et des relations interpersonnelles pour mieux travailler ensemble

1. Travail collaboratif : favoriser la cohésion, la solidarité et le codéveloppement
2. Développer la valorisation, la reconnaissance et la confiance
3. Communication : Améliorer la communication et l'information pour donner du sens

Ce plan d'action comprend **37 actions**, qui vont être déployées sur 2017 et 2018. ♦



Session du Hackaton

Axe 4 S'épanouir **à tout âge**

Objectif n° 3

Conforter une nouvelle politique RH en mairie

27 %

de baisse des accidents de travail

avec arrêt en 2016 (115) par rapport à 2015 (157)

31 %

de baisse du nombre de jours d'arrêt

pour accident de travail en 2016 (2 783 j) par rapport à 2015 (4 007 j)

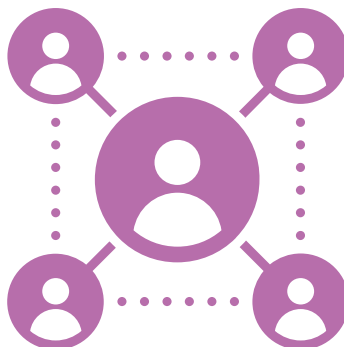
Une mutualisation de la prévention des risques professionnels

Création en février 2016 d'un service mutualisé hygiène et sécurité avec pour objectifs :

- Développer et diffuser une politique hygiène et sécurité intercommunale autour d'un réseau et de groupes de travail avec les 17 communes adhérentes, dont la Ville d'Orléans et Orléans Métropole.
- Conseiller et assister les communes dans la définition de la politique et des actions hygiène et sécurité.
- Assurer une expertise technique et une veille réglementaire dans le domaine hygiène et sécurité.
- Assister le CHSCT dans l'élaboration et le suivi du programme annuel de prévention.
- Développer, coordonner, piloter et professionnaliser le réseau des conseillers et des assistants de prévention pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Chiffres clés pour la Ville d'Orléans et Orléans Métropole

- **500 actions santé-amélioration des conditions de travail** en lien avec le service de médecine préventive et les directions : situations individuelles (dotation de sièges et accessoires ergonomiques, sièges assis-debout, banque accueil pour médiathèque, musée des Beaux-Arts et CFA, orthèses moulées à l'empreinte auditive, casque anti-bruit, paire de lunettes de protection, chaussures de sécurité..).
- **46 analyses** des accidents de travail et visites de terrain afin d'intégrer la sécurité des agents (plan actions dotation EPI, EPC, circulation,...).
- **636 préconisations formulées en santé et sécurité au travail** (conformité des machines avec prescriptions réglementaires et techniques, vérifications périodiques des équipements et des locaux, équipements de protection collective, équipements de travail adaptés à l'activité. Ex. : grue auxiliaire sur un camion de la gestion des espaces publics, appareil de levage pour un camion de la direction du cycle de l'eau et des réseaux d'énergie, échelle, marchepied, chariot de manutention...).
- **10 études de poste** en lien avec le service de médecine préventive.
- **1 422 agents formés en hygiène et sécurité** (formations réglementaires et recommandées). ♦



Une mutualisation du service de médecine préventive

Création en février 2016 d'un service mutualisé de médecine préventive avec pour objectifs :

- assurer les visites médicales des agents suivant la réglementation en vigueur ;
- développer et diffuser une politique de prévention et de santé au travail dans les communes mutualisées, formation des agents aux premiers secours, prévention des risques liés aux attentats ;
- conseiller et assister les communes dans la promotion de la santé des agents en vue du maintien dans l'emploi afin de retarder le reclassement ;
- assister le CHSCT dans l'élaboration et le suivi de l'état de santé des agents ;
- développer, coordonner, piloter les différents professionnels de santé œuvrant pour la prise en charge des agents (psychologues cliniciens, infirmières, diététicienne, ergonome, assistantes sociales, sophro-hypnothérapeute) en lien avec les acteurs RH et les préventeurs.



Chiffres clés



2 667 examens cliniques en 2016 (+ 43 % par rapport à 2015).

1150 examens périodiques, soit + 29 % par rapport à 2015 (889).

1517 examens non périodiques, soit une augmentation de 55 % en 2015 (979).



934 visites occasionnelles dont 359 visites à la demande du médecin soit + 73 % en 2015 (208).



+ de 200 vaccinations contre la grippe grâce à la campagne vaccinale (7 % de l'effectif en moyenne par direction).

279 visites d'embauche et de stagiairisation et titularisation, soit + 46 % par rapport à 2015 (191).

22 études de poste, dont 10 en lien avec le pôle prévention des risques professionnels.



Axe 5 Orléans, territoire **solidaire**

Objectif n° 1

Privilégier la solidarité entre générations

74

animations
proposées aux retraités

Agir pour les seniors

QUE CE SOIT AU TRAVERS des animations proposées en logement foyer ou en ville, une attention particulière est accordée afin de privilégier des temps d'échange avec tous les publics.

Afin de favoriser le lien social, la Ville d'Orléans organise tout au long de l'année des animations en faveur des Orléanais retraités. **En 2016, 74 animations ont été proposées et ont réuni, en moyenne par animation, 58 personnes.**

Depuis 2010, **un programme d'activités et d'animations itinérantes** dans les logements foyers est élaboré, chaque année, pour la découverte culturelle d'une ville, d'un pays, initialement d'une ville jumelée, puis désormais au fil des envies. En 2016, **le programme de découverte culturelle s'est porté sur l'Écosse pour le 70^e anniversaire du jumelage entre Orléans et Dundee.**

Ce programme a pu avoir lieu sur les trois résidences grâce au soutien d'associations franco-écossaises à Orléans, à des artistes locaux imprégnés de la culture écossaise, qui ont fait partager leur passion et leurs savoirs aux résidents tout au long de l'année (expositions, ateliers fabrication d'objets, conférences, démonstrations et initiation aux danses typiques, démonstrations d'instruments, jeux traditionnels, contes, etc.). Une réception de clôture s'est tenue à l'hôtel Groslot, le 17 novembre.

Cette dimension culturelle s'est élargie avec l'exposition itinérante, ouverte à tous, de tableaux, exposition intitulée « Douce France », provenant de la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, inaugurée, à trois jours d'intervalle dans le cadre d'un parcours itinérant de découverte d'un établissement à l'autre durant six mois. Les vernissages ont réuni des résidents, des invités partenaires des résidences, des élus de quartier et de l'action culturelle. **Ces trois vernissages annoncés dans l'agenda des aînés ont réuni 86 personnes soit une moyenne de 28,7 personnes par résidence.** ♦





Résidence Alice-Lemesle

- Mise à disposition de deux appartements pour l'association Unis-Cité, dans le cadre d'une action portée par l'agglomération et différents partenaires locaux, afin de promouvoir le service civique :
 - soit une promotion de 16 volontaires accueillis dans le cadre du programme national « Intergénéreux » afin de recréer du lien social avec les aînés, présents dans la résidence Lemesle jusqu'au 30 juin ;
- Échanges réguliers avec les enfants de l'école maternelle du Nécotin sur le temps de l'accueil périscolaire. Rencontres en alternance à l'école et à la résidence.
- Participation des résidents au réseau d'échanges et de savoirs sur le thème de la cuisine et au chantier artistique « tricot urbain » à l'Aselqo Grand-Villiers.

Résidence Isabelle-Romée

- Partenariat avec le conseil consultatif du quartier (CCQ) centre-ville, accueil des participants à la Balade Végétale du samedi 11 juin à 12 h (apéritif et pique-nique).
- Partenariat avec l'association ABCD : accueil d'un concert, ouvert au public, vendredi 20 mai à 18 h, dans le cadre du festival Parcours et jardins. ♦



Axe 5 Orléans, territoire **solidaire**

Objectif n° 2

Lutter contre l'exclusion



Soutenir les plus démunis

- **ORGANISATION D'UN FORUM PARTENARIAL** (25 exposants) d'accès aux droits le 20 avril 2016 « Tous en route vers nos droits » autour de six thématiques : logement, tarifs sociaux énergie, seniors, santé, sport-culture-loisirs et droits sociaux dans le cadre de la lutte contre le non-recours. **104 personnes ont rendu le questionnaire de satisfaction, soit un taux de satisfaction de 94 %.**
- **Aide apportée par le centre communal d'action sociale (CCAS) au Relais orléanais** pour la manifestation de la journée solidaire du 24 janvier 2016 au Campo Santo.
- **Le partenariat avec Cultures du Cœur** s'est particulièrement développé cette année, avec la mise en place de sorties pour les bénéficiaires de l'Espace solidarité d'Orléans et quelques personnes accompagnées dans le cadre du RSA.
- Par convention avec le Département du Loiret, le CCAS de la Ville d'Orléans accompagne les personnes seules sans enfants à charge, éloignées de l'emploi, vers l'insertion. En 2016, 1203 personnes ont été suivies.
- **Autres dispositifs :**
 - épicerie sociale : l'épicerie sociale accueille sur des courtes périodes, après une évaluation sociale, les Orléanais rencontrant des difficultés financières et pour lesquels l'achat de produits d'hygiène et d'alimentation à moindre coût permet de dégager un potentiel financier. 365 personnes ont bénéficié en 2016 du dispositif (411 en 2015).
 - aides facultatives : attribution de 1689 aides, dont 39 pour des femmes victimes de violence (alimentation, énergie...).
- **Domiciliation administrative** : tout public, sur le territoire français et ayant un ancrage sur la commune, peut bénéficier d'une domiciliation administrative auprès du CCAS dès lors qu'il est sans domicile stable. Cette domiciliation permet l'accès aux droits (carte nationale d'identité, prestations sociales, couverture médicale etc.). À Orléans, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une domiciliation en 2016 est de 717 (678 personnes en 2015).
- **Signataire du Contrat de Ville**, la Ville d'Orléans agit pour le bien être des habitants des 4 quartiers prioritaires (La Source, Argonne, Dauphine et Blossières). Outre les programmes urbains et les actions, menées au plus près des habitants, 2016 a permis de consolider l'expression des Conseils Citoyens. ♦

→ Aînés : **deux actions expérimentales ont été réalisées en lien avec le Clic d'Orléans et les bailleurs sociaux de deux quartiers** : LogemLoiret pour le quartier des Blossières, et les Résidences de l'Orléanais pour le quartier de La Source. Ces actions, dont le but était de rapprocher l'accès aux droits des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires, ont nécessité, pour attirer le maximum de personnes, des actions d'animations adaptées aux « îlots » ciblés. Ainsi, deux animations ont été réalisées aux pieds des immeubles : la première réunissait quatre artistes de rue (clown, musicien, chanteur, échassier), et la seconde faisait appel à des musiciens-conteurs.



Expérimentation

Mise en place d'un partenariat expérimental avec Pôle emploi Nord qui favorise l'octroi d'une place en crèche pour des parents inscrits dans une démarche d'insertion et de reclassement professionnel avec Pôle emploi.

La part des logements sociaux

La part des logements sociaux à Orléans s'est stabilisée à un niveau de 27,85% (source : État, comptabilisation SRU, inventaire 2016).

Un quota de 20% de logements sociaux a longtemps été assuré. Dans

le PLH, approuvé en novembre 2015, la Ville s'est engagée à produire 15% des logements construits en logements locatifs aidés.

En 2016, 59 logements locatifs sociaux ont été financés dans la ville d'Orléans, proposant des niveaux de loyers différents du plus faible (en PLAI) au plus cher (PLS). En outre, une offre de logements en location accession (en PSLA) a été développée, représentant 82 nouveaux logements. Cette offre diversifiée permet de répondre aux évolutions des parcours résidentiels. Enfin 4 logements privés ont été conventionnés avec l'Anah, suite à une aide aux travaux, et constituent une offre à loyer modéré dans des logements existants.

Un lieu d'accueil enfants-parents : le LAEP

Le lieu d'accueil enfants-parents Chocolatine a pour objectif de conforter la relation enfants-parents par l'écoute et l'échange autour du lien social et familial.

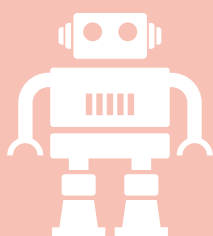
En cohérence avec le projet du territoire tourné vers l'insertion, les objectifs sont également de rompre l'isolement des familles, de permettre l'échange avec des professionnels et d'autres parents pour accompagner et soutenir leur fonction parentale. 211 familles ont fréquenté le LAEP en 2016. ♦

Axe 5 Orléans, territoire **solidaire**

Objectif n° 3

Soutenir la jeunesse

Focus action de solidarité



Collecte de jouets,
à la crèche du Plat
d'Étain en décembre 2016,
au bénéfice
de la Croix-Rouge.

PLUSIEURS ACTIONS DE SOLIDARITÉ ont été portées par les jeunes :

Actions de solidarité 2016

CMJ (conseil municipal de jeunes d'Orléans)

- **Projet : Action sociale et solidarité**
- Organisation d'une brocante spéciale pour les enfants, préparée par les jeunes. Les bénéficiaires sont destinés au Secours populaire afin de faire partir des enfants en vacances.
- Aboutissement : participation à un vide-grenier et mise en place d'une buvette lors d'une journée sportive le 2 avril 2016 au Campo Santo.
- **Remise de l'argent récolté (350 €) au Secours populaire, à l'hôtel Groslot.**

BPJ (Bourses projets jeunes)

- **Projet de solidarité : Aidons-les : soutien pour l'accès à la culture (subvention : 200 €)**
- L'objectif est d'apporter une aide à des personnes défavorisées en leur faisant découvrir la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. Cette action, en plus d'ouvrir la culture à ces familles, est de favoriser la relation parents-enfants. En effet, les parents pourront partager leurs connaissances avec leurs enfants.

Interacting with children and conducting environmental activities at Cat Ba Island (subvention : 1 000 €).

Un groupe de trois jeunes filles orléanaises ont obtenu une bourse projet jeune afin de mettre en place une action humanitaire sur l'île de Cat Ba, ville de Hai Phong au Vietnam. Étudiantes en psychomotricité, leur projet consiste à faire connaître cette profession par le biais d'activités proposées aux enfants. L'objectif principal est de soutenir et d'accompagner les enfants dans leur développement psychomoteur. L'objectif est aussi de donner des conseils à l'entourage d'enfants en difficulté au niveau psychomoteur. Suite à ce projet, elles souhaitent partager cette expérience dans leur école.

Action de solidarité 2017

CMJ (conseil municipal de jeunes d'Orléans)

- **Projet : Action sociale et solidarité Aider des familles défavorisées.**
- En cours : travail autour de la mise en place d'un repas animé, en présence de personnes sans domicile fixe, afin de proposer un moment de convivialité permettant de rompre l'isolement.

Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n° 1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans avec des contraintes financières croissantes

Une gestion saine et responsable

EN RÉPONSE À LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT, la Mairie a fait le choix d'une stratégie volontaire, qui consiste à conserver un niveau d'autofinancement élevé pour continuer à investir, sans augmenter les impôts, pour préserver le pouvoir d'achat des Orléanais.

Ce choix des élus d'Orléans de gérer le budget municipal de façon saine et responsable, en tenant compte des diminutions de recettes imposées par l'État, permet, une nouvelle fois en 2016, à la Mairie d'investir pour **donner à la Ville les moyens de ses ambitions et répondre aux besoins quotidiens des Orléanais**.



Le budget 2016 a ainsi été élaboré sur la base d'une maîtrise de ses dépenses courantes, qui tient compte, notamment, des synergies rendues possibles par le nouvel organigramme commun Ville d'Orléans–AggLO, ainsi que par la simplification des processus et le développement de services innovants basés sur l'utilisation de nouveaux usages numériques.

Les 44,4 M€ d'investissements réalisés en 2016 traduisent la volonté de poursuivre la dynamique d'attractivité de la Ville et le soutien qu'elle apporte à l'activité économique et à l'emploi de proximité.

Depuis plusieurs années, la stratégie d'Orléans privilégie les efforts de réduction des dépenses sur le fonctionnement courant pour **préserver l'investissement**. Ainsi, en 2016, le programme d'investissement de la Mairie a été réalisé comme prévu, avec un financement essentiellement constitué de ressources propres (autofinancement, subventions, cessions), **l'emprunt n'intervenant qu'à hauteur de 13 M€**. À fin 2016, l'encours de la dette tient compte de la dette non bancaire souscrite par la Ville pour le financement du nouveau groupe scolaire Bénédicte-Maréchal.

Avec une dette de 109 M€, (dont 17,9 M€ pour le financement du PPP du groupe scolaire Bénédicte-Maréchal et du gymnase Georges-Chardon), **Orléans maîtrise son endettement**. Moins de 1% de ses recettes de fonctionnement sont affectés aux frais financiers, ce qui lui permet de consacrer la quasi-totalité de ses ressources au financement des actions et projets offrant aux Orléanais un cadre de vie de qualité et contribuant au rayonnement de notre capitale régionale. ♦

44,4 M€

d'investissements en 2016

Axe 6 Orléans prépare **l'avenir**

Objectif n° 1

Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans avec des contraintes financières croissantes

Une fiscalité stable

En 2016, dans le respect de l'engagement pris vis-à-vis des Orléanais, Orléans a maintenu ses taux de fiscalité locale, taux qui restent inchangés depuis 1996. Cette stabilité des taux sur une aussi longue période constitue incontestablement une exception pour une grande ville.

Taxe d'habitation payée par les habitants : taux de 20,99 %. Il convient de rappeler la politique d'abattement décidée par la Ville d'Orléans, qui permet d'alléger de 7,4 M€ le montant des impôts locaux payés par les foyers orléanais. En tenant compte de l'effet modérateur des abattements dont bénéficient les Orléanais, notamment de l'abattement général à la base appli-

cable à tous les foyers, le taux de taxe d'habitation s'établit en réalité à 18%.

Taxe sur le foncier bâti payée par les propriétaires (particuliers et entreprises) : taux de 29,81%.

Taxe sur le foncier non bâti payée par les propriétaires de terrains nus : taux de 39,60%.

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	29 682	30 658	32 251	32 401	33 697	33 373
Taxe sur le foncier bâti	42 778	44 079	45 028	45 921	46 733	46 971
Taxe sur le foncier non bâti	89	86	84	82	86	82
Total contributions directes	72 550	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427

Une contrainte budgétaire liée à la baisse des dotations de l'État

En 2016, les dotations de l'État connaissent une baisse de 3,924 M€ (-13% par rapport à 2015) :

Dotations globales de fonctionnement (26,569 M€, -13% par rapport à 2015) :

- Dotation forfaitaire (23,115 M€) : diminution de 15 %, soit - 3,977 M€,
- Dotation de solidarité urbaine (3,454 M€) : progression de 1%, soit + 0,034 M€,
- Dotation générale de décentralisation (0,453 M€ soit +0,018 M€).

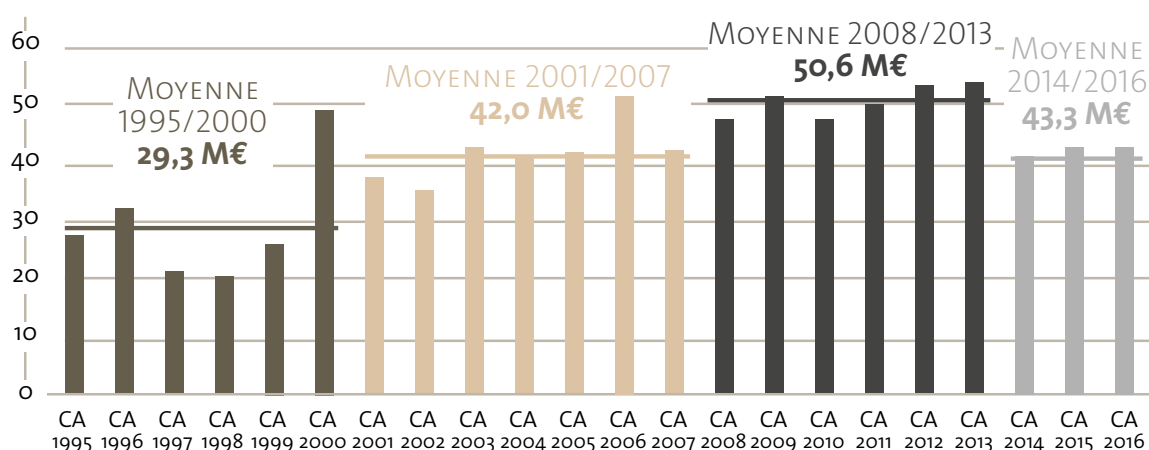
La volonté de continuer à investir tout en limitant l'endettement impose de réaliser des économies sur le fonctionnement courant afin de préserver la capacité d'autofinancement.

Les bons résultats obtenus en 2016 doivent être mis en perspective avec les contraintes financières croissantes qui s'imposent à la Mairie d'Orléans. ♦

La volonté d'investir pour l'avenir d'Orléans

Avec 44,5 M€ de dépenses d'équipement, l'effort d'investissement de l'exercice 2016 est supérieur à celui de l'année 2015 (+1,4 M€), et conforme à la stratégie définie.

Cette politique de fort investissement dans la durée a pour objectif de répondre aux besoins immédiats des Orléanais, de soutenir l'emploi et l'activité au plan local et de préparer la Ville aux enjeux du développement durable.



Une gestion budgétaire qui préserve la capacité à investir en limitant la dette

L'AUTOFINANCEMENT BRUT mesure le montant des recettes courantes du budget de la Ville qui, après paiement des charges de fonctionnement (frais de personnel, maintenance, frais financiers, etc.) peut être affecté au

financement des investissements. La capacité d'autofinancement élargie aux recettes d'investissement correspond à la totalité des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement, sans recours à l'emprunt. ♦

Grands équilibres du budget principal	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Autofinancement brut/épargne brute	29 M€	28 M€	32 M€	30 M€	31 M€	30 M€
Autofinancement net/épargne nette (1)	18 M€	17 M€	20 M€	17 M€	18 M€	18 M€
Recettes d'investissement : subventions, FC TVA, cessions (2)	24 M€	19 M€	23 M€	22 M€	18 M€	15 M€
Capacité d'autofinancement élargie (3) = (1) + (2)	41 M€	37 M€	43 M€	39 M€	36 M€	34 M€
Dépenses d'équipement : acquisitions, travaux (4)	50 M€	54 M€	54 M€	42 M€	43 M€	44,5 M€
Part d'équipements autofinancés (3)/(4)	83 %	68 %	78 %	92 %	84 %	76 %
Financement par emprunt (5)	10 M€	14 M€	12 M€	9 M€	6 M€	13 M€
Part des équipements financés par emprunt (5)/(4)	20 %	25 %	22 %	21 %	13 %	29 %
Encours de dette au 31 décembre	98,6 M€	101,0 M€	101,1 M€	97,8 M€	101,4 M€	109 M€
Dette par habitant	846 €/hab.	865 €/hab.	858 €/hab.	828 €/hab.	859 €/hab.	923 €/hab.
Dette moyenne des villes de plus de 100 000 habitants	1081 €/hab.	1084 €/hab.	1132 €/hab.	1176 €/hab.	NC	NC

Axe 6 Orléans prépare l'avenir

Objectif n° 1

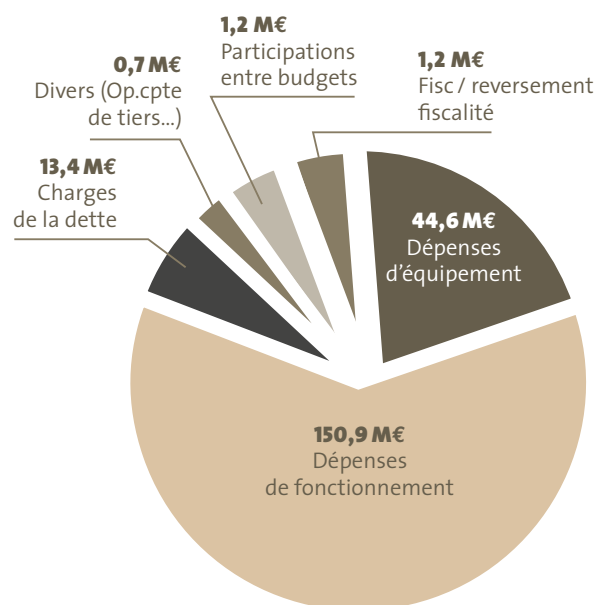
Maintenir un bilan budgétaire positif pour Orléans avec des contraintes financières croissantes

Présentation consolidée 2016,
budget principal et budgets annexes

**En 2016, 195,5 M€
de dépenses réalisées
au service des Orléanais**

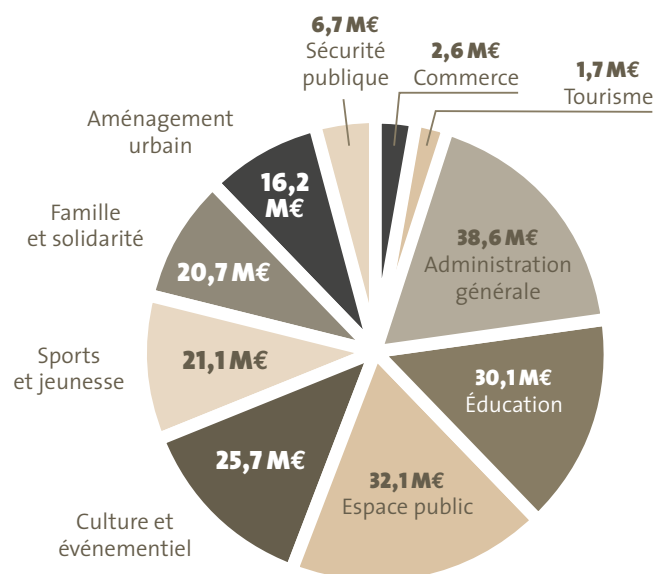
- 195,5 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie d'Orléans :
- 150,9 M€ de fonctionnement
- 44,6 M€ d'investissement

**Compte
administratif 2016
= 212 M€**



Les 195,5 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :

**Les budgets
des différentes compétences
(investissement / fonctionnement)
= 195,5 M€**



Une dette maîtrisée

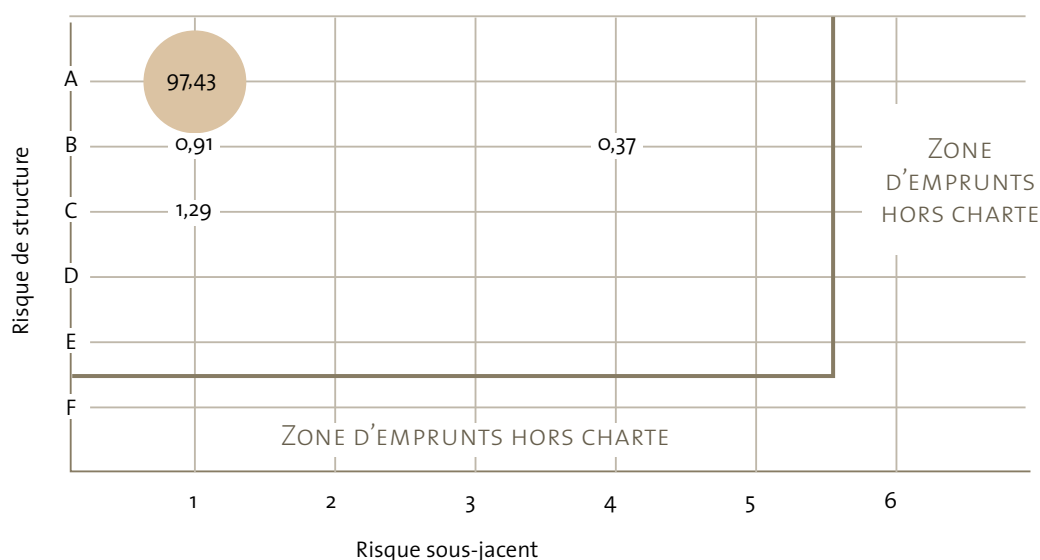
Au 31/12/2016, la dette de la Mairie (bancaire et non bancaire) s'élève à 109 M€.

Avec une dette de 923 € par habitant en légère progression, Orléans présente néanmoins un **endettement inférieur de 22 % à l'endettement moyen des villes de taille comparable** (1176 €/ habitant – source Direction générale des Finances publiques 2014).

Fin 2016, l'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 91,4 M€ dont 42 % de prêts à taux fixe

et 58 % de prêts à taux variable, et **ne comprend aucun emprunt toxique**. La dette non bancaire, liée au PPP pour financement de la construction du nouveau groupe scolaire Bénédicte-Maréchal et du gymnase Georges-Chardon s'établit quant à elle à 17,5 M€.

Toutes choses égales par ailleurs, en consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 3,6 ans, pour une valeur de l'ordre de 8 à 10 ans habituellement admise pour les villes comparables.**



CHARTÉ GISSLER – DETTE BANCAIRE

Selon les critères de la charte Gissler (classification des prêts des collectivités selon leur niveau de risque), **97,43 % de l'encours de dette bancaire de la Ville est classé en 1A, catégorie correspondant au niveau de risque le plus faible et à un encours de dette sécurisé.** ♦

Axe 6 Orléans prépare **l'avenir**

Objectif n° 2

Favoriser l'expression citoyenne et le numérique

La participation en chiffres

6

assemblées générales de quartier.

89

réunions publiques.

9

balades urbaines.

20

réunions plénières de CCQ

avec en 2016, une séance sur la thématique du budget de la Ville et des visites de l'Utom (unité de traitement des ordures ménagères).

117

infos riverains.

La participation citoyenne : un axe fort de la gouvernance mise en place par la Mairie

DANS LE CADRE DE LA CHARTE de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, les habitants et les associations sont régulièrement associés aux choix d'aménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier.

Les conseils consultatifs de quartiers sont des lieux d'échange et de réflexion, qui témoignent de l'engagement de la municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous. Ils ont été entièrement renouvelés en novembre 2016 pour une durée de deux ans.

Un budget dédié à la participation citoyenne a permis :

- l'organisation des instances de participation, de la Fête des voisins et de balades végétales ;
- le financement des associations et comité des fêtes qui contribuent, par leurs nombreuses actions et manifestations, à animer les quartiers.

Le service Vie citoyenne, créé à l'automne 2015, a multiplié ses actions :

- lancement d'un concours ouvert à tous les Orléanais pour proposer un design de « boîtes à livres » ;
- pilotage du chantier artistique autour de l'Argonaute, nouvel équipement culturel et sportif construit au cœur du quartier de l'Argonne : ateliers artistiques, film intergénérationnel et organisation d'un concours pour le choix du nom de cet équipement ;
- pilotage de la concertation pour l'aménagement de la friche Bénoni-Gauthier ou des quais Cypierre et Barentin ;
- accompagnement des ateliers citoyens « Mobilité périurbaine » mais aussi ceux du Val d'Ouest, d'Interives, de la Zac du Fil-Soie...



Le Jardin enchanté d'Alice

Ce jardin, réalisé en étroite concertation avec deux classes de CM2 de l'école du Nécotin, a été inauguré en mars 2016. La Ville d'Orléans a reçu le 1^{er} prix Trophée d'or du cadre de vie, décerné par l'association Fimbacte pour la réalisation de ce jardin. ♦

Un service public Wifi gratuit qui monte en puissance

AFIN D'OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES NUMÉRIQUES pour rendre la ville plus facile aux usagers, Orléans poursuit l'extension de la couverture de son réseau Wifi urbain. Après une simplification de l'accès à son réseau Wifi, huit nouveaux sites publics ont été équipés de bornes Wifi : les salles municipales de l'ensemble des quartiers, les salles Madeleine, Eiffel, Yves-Montand, de la Cigogne, Fernand-Pellicer et Albert-Camus, ainsi que le dojo Jean-Claude Rousseau et le gymnase Chardon. Ainsi, on dénombre au total environ 180 000 connexions mensuelles, réparties en 110 000 connexions en *outdoor* sur les places, dans les parcs et jardins et 70 000 connexions en *indoor* dans les équipements publics. Le nombre de connexions mensuelles a été multiplié par 3 ces trois dernières années.

Visites pédagogiques

DEPUIS 2006, la Mairie d'Orléans organise des visites pédagogiques destinées aux élèves des écoles de la ville en classes de CM1 et CM2.

Ces visites permettent aux élèves d'aborder le fonctionnement d'une Mairie, de mieux comprendre les enjeux de l'implication du citoyen dans la vie de la collectivité et de bénéficier d'un temps d'échange privilégié avec un élu de la municipalité d'Orléans.

Ces rencontres s'organisent autour d'une visite de l'hôtel Groslot et de la salle du conseil municipal permettant ainsi d'expliquer au travers l'histoire d'Orléans, les valeurs de la République et les missions du maire.

En 2016, 1176 élèves de 47 classes de la Ville ont été accueillis.

Site des Groues

Après proposition puis concertation menée avec les habitants et riverains, de nouveaux équipements ont été

réalisés et ouverts à l'été 2016 sur la plaine Bénoni-Gaultier : pistes vélos-roller, pistes de skate-roller, terrain bicross, aire de jeux pour enfants, aire de fitness, aire de pique-nique, aire de football, rénovation du terrain de basket, installation de mobilier urbain (bancs, arceaux vélos et fontaine à eau).

Début des travaux de l'Argonaute

Le projet a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, et les habitants ont notamment été consultés pour définir le nom de cet équipement : « l'Argonaute ». Les travaux de gros œuvre ont débuté en janvier 2016 et la pose de la première pierre a eu lieu en mai. Cet équipement, sportif, culturel et polyvalent, de plus de 4000 m² répond à la fois aux besoins des habitants du quartier de l'Argonne, mais également à ceux d'Orléans et de la communauté urbaine. Son ouverture au public est prévue à la rentrée de septembre 2017. ♦



Focus numérique

Débuté en 2015, le déploiement du plan numérique dans les écoles orléanaises a représenté une des priorités de l'année 2016. Les vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans les classes de CM2 et CM1. Les CE2 seront tous équipés avant la fin de l'année scolaire 2016-2017.



Axe 6 Orléans prépare **l'avenir**

Objectif n° 3

Étendre la coopération internationale en matière de développement durable

Le partenariat
Orléans - Parakou

DEPUIS 1993, les Mairies de Parakou (Bénin) et d'Orléans unissent leurs efforts en terme de coopération décentralisée par le biais de conventions de partenariat triennales, déclinées en programmes d'actions annuels.

Une nouvelle convention de coopération a été signée entre les deux villes pour la période 2016-2018. Celle-ci comprend la mise en place d'un programme de **12 actions** inscrites dans 6 domaines d'intervention (développement durable, valorisation du tourisme et du patrimoine local, francophonie, suivi et évaluation du programme d'actions - appui à la gestion locale, santé, jeunesse). **Le financement apporté par la Mairie d'Orléans est de 127 772 €** (y compris valorisation du personnel suivant le programme), **soit 18,10 % du financement du programme** (coût global du programme : 705 818 €). ♦

Exemples d'actions
menées en 2016



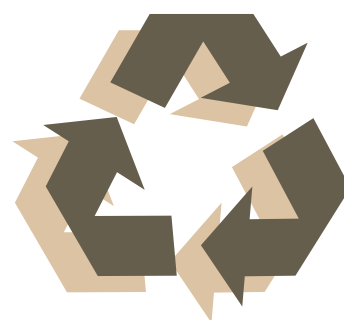
ACTION N° 1 :

- Application de la norme ISO 24510 favorisant l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou.
- **Mise en place de diverses actions visant à favoriser l'accès à l'eau potable des habitants de Parakou.**
- Organisation de journées de formation pour les artisans réparateurs de forages afin de renforcer leur capacité à entretenir et à réparer les forages.
- Constitution d'un stock de pièces de rechange pour réparer les forages au niveau de la commune de Parakou.
- Réalisation d'un répertoire des promoteurs de *pure water* (vendeurs d'eau).



ACTION N°2 :

- Gestion des ordures ménagères par le traitement et la valorisation des déchets ménagers, la réduction et le recyclage de sachets plastiques.
- **Améliorer les conditions d'hygiène et de qualité de vie de la population de Parakou** par la création de points de regroupement des déchets solides dans les trois arrondissements de la commune de Parakou.



ACTION N°3 :

- Préservation et valorisation de la forêt communale de Parakou.
- **Réalisation d'un état des lieux de la forêt et proposition de préconisations pour sa réhabilitation et préservation** par une étudiante en Master II Geogram de l'université d'Orléans, qui a réalisé un stage de trois mois à la Mairie de Parakou de mai à août 2016.
- La stagiaire a également organisé avec la volontaire de Solidarité internationale de la Mairie d'Orléans, en poste à Parakou pour une durée de trois ans, une action de sensibilisation à la découverte et à la préservation de la forêt de Parakou auprès de jeunes élèves du collège Albarika de Parakou en août 2016.



ACTION N°4 :

- Rencontre de travail entre élus, fonctionnaires et société civile des villes de Parakou et d'Orléans.
- Afin de sensibiliser à la solidarité internationale et mieux faire connaître le partenariat Orléans/Parakou auprès de leurs concitoyens, les Mairies d'Orléans et de Parakou ont organisé, en même temps, du **10 au 20 novembre 2016, la première édition de la semaine sur le partenariat Orléans-Parakou avec divers événements proposés** (table ronde, film, après-midi festif). Les deux Mairies ont également **organisé pour la première fois, le concours de dessin « Imagine Orléans - Imagine Parakou » destinés aux enfants des Aselqo à Orléans et des élèves des Collèges d'Enseignement Général de Parakou** avec exposition des dessins et remise de prix en présence à Orléans du Maire de Parakou, M. Charles Toko. Le thème 2016 du concours était le cheval.

Bilan 2016 du programme d'actions 2016-2018

(arrêté au 13/03/2017) :

- 50 % du programme d'actions réalisés à ce jour (deux actions terminées, neuf actions sont en cours et seront terminées en juin 2017).
- 49,26 % du budget annuel consommé.

Perspectives : Poursuite de la mise en place du programme d'actions en 2017. Organisation à Orléans et à Parakou de la 2^e édition de la semaine du partenariat en novembre 2017.

Axe 6 Orléans prépare **l'avenir**

Objectif n°4

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous



Préserver la ressource en eau...

HUIT FORAGES ALIMENTENT LA VILLE D'ORLÉANS, dont les trois forages du Val, classés captages prioritaires à préserver à l'échelle nationale en 2009 suite à la loi Grenelle 1. La zone de protection de l'aire d'alimentation de **ces trois captages, qui approvisionnent 150 000 habitants, s'étale sur 6 500 hectares**, répartis sur 9 communes : Darvoy, Férolles, Jargeau, Olivet, Orléans, St-Denis-en-Val, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Sandillon.

La protection de la ressource en eau repose sur :

→ la mise en œuvre et le suivi des prescriptions contenues dans les arrêtés **de déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable** ;

→ **la mise en œuvre du contrat territorial des captages du Val, programme de 23 actions pour le maintien de la qualité des eaux sur la période 2014-2017**. Ce contrat multipartenarial (Agence de l'eau Loire Bretagne, Orléanaise des eaux) est piloté par la Ville et animé par la Chambre d'agriculture du Loiret, pour **un coût global de 200 000 €** ;

→ la poursuite de la **4^e convention tripartite liant l'Orléanaise des eaux, la Chambre d'agriculture du Loiret et la Ville**, permettant de mobiliser les acteurs locaux du monde de l'eau et de promouvoir les expériences innovantes du territoire ;

→ la participation au contrat territorial du **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Val Dhuy Loiret**. Ce contrat multipartenarial comporte un volet de lutte contre les pollutions diffuses agricoles et doit **permettre d'améliorer la qualité de la ressource en agissant sur les eaux superficielles et souterraines**. Le périmètre du contrat territorial s'étale sur **20 communes en périphérie sud/est d'Orléans**. ♦



...en lien étroit avec la protection des milieux aquatiques

AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU et asseoir une gestion durable de la ressource en eau sur notre territoire, des actions complémentaires sont menées sur le volet milieu aquatique.

Le SAGE Val Dhuy Loiret, auquel la collectivité contribue :

- opérations de restauration de la qualité de l'eau et des écosystèmes, de préservation de la biodiversité, de restauration de la continuité écologique, etc., initiées en 2016 sur les affluents de la rivière Loiret (Dhuy, Marmagne, Ousson, etc.) ; ces travaux sont programmés jusqu'en 2020, pour un coût total de 4 M€ ;
- **étude prospective appelée « Les Assises de la rivière Loiret »** lancée fin 2016 pour construire une vision partagée de l'état des lieux actuel de la rivière Loiret et de son devenir dans vingt ou trente ans afin, ensuite, de définir un plan d'actions visant à concilier l'atteinte du bon état des eaux et les différents usages de la rivière.
- **Le 14 octobre à l'Hôtel Groslot**, a été signée la Charte d'engagement autour de la rivière Loiret. Cet engagement a été pris par la Région Centre Val de Loire, le Département du Loiret, les communes d'Orléans, Olivet, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Association Syndicale de la Rivière Loiret, sous l'impulsion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret.

La Ville

Une étude concernant le projet de réhabilitation du plan d'eau de l'île Charlemagne a été lancée pour établir des scénarios de restauration et de gestion du site avec des opérations de génie écologique afin de garantir le maintien des activités de baignade et de voile sur le plan d'eau, tout en conservant l'intérêt et les fonctionnalités écologiques de ce site situé en bordure de Loire. ♦

Accès à l'eau pour tous :
tarification progressive
et aides sociales

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la mise en place sur le territoire d'**une tarification progressive et incitative** permet aux abonnés d'accéder aux premiers litres d'eau consommés à un coût moins élevé, avec des tarifs 2016 de 0,71 € TTC/m³ pour la tranche eau vitale (de 0 à 40 m³ par an) et de 1,01 € TTC/m³ pour la tranche eau utile (de 41 à 120 m³ par an), à comparer au tarif de la tranche eau confort (au-delà de 120 m³) de 1,37 € TTC/m³.



Axe 6 Orléans prépare **l'avenir**

Objectif n°4

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

Maîtriser la consommation d'eau potable et lutter contre gaspillage

DÉSORMAIS, LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DISPOSE DE 26 COMPTEURS DE SECTORISATION, permettant le suivi et la localisation des fuites du réseau en temps réel et de 155 capteurs acoustiques,

facilitant la détection des fuites et **améliorant ainsi le rendement du réseau.**

La télérelève permet aux abonnés équipés de suivre au quotidien, s'ils le souhaitent, leur consommation d'eau. ♦



Chiffres clés sur la consommation, le suivi et l'amélioration de la qualité de l'eau

9,3 M de m³

d'eau prélevés en 2016 soit -1,6 % par rapport à 2015.

6,6 M de m³

d'eau consommés en 2016 (-0,3 M de m³ en 1 an).

- 25 %

de la consommation d'eau depuis 2002.

2,1 M de m³

Volume d'eau vendu en 2016 aux communes voisines.

94,6 %

Rendement du réseau en 2016 (+3,6 % par rapport à 2015).

154

l/jour/habitant, c'est la consommation moyenne d'eau par habitant qui continue de diminuer régulièrement sur le territoire d'Orléans

221

analyses microbiologiques et physicochimiques ont été effectuées en 2016 par l'Agence régionale de santé sur l'eau destinée à la consommation humaine à Orléans.

L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité avec **100 %** de conformité bactériologique et **99 %** de conformité physico-chimique (+2,3 point par rapport à 2015).

Plusieurs opérations d'amélioration de la sécurité sanitaire des eaux ont été initiées en 2016, notamment l'implantation d'un système de traitement déferrisation-démanganisation et l'étude du comblement du forage dit « du lycée » à Orléans-La Source.

Objectif n° 5

Agir pour une meilleure qualité de l'air



Mobiliser contre la pollution atmosphérique

LA POLLUTION DE L'AIR constitue un réel enjeu de santé publique et nécessite la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

Lig'Air, association de surveillance de la qualité de l'air, dispose de deux stations sur la commune, place Gambetta (station trafic automobile) et avenue de la Recherche-Scientifique (station urbaine), complétées de deux autres stations (urbaine, à Saint-Jean-de-Braye, et périurbaine, à Marigny-les-Usages).

En 2016, les indices atmosphériques « très bon à bon » (indices 1 à 4) ont été observés 85 % de l'année (contre 75 % en 2015 et 79 % en 2014) ; les indices « mauvais à très mauvais » (indices 8 à 10) ont été relevés pendant cinq jours, durant les périodes de pollution de mars et décembre, dues aux particules PM10.

D'une manière générale en 2016, on a noté :

- des niveaux de dioxyde d'azote restés très proches de ceux de 2015 ; pour mémoire, les niveaux de dioxyde d'azote ont baissé de 25 % entre 2009 et 2015 ;
- des moyennes annuelles en particules PM10 plus basses par rapport à 2015 ;
- de même que les concentrations moyennes d'ozone.

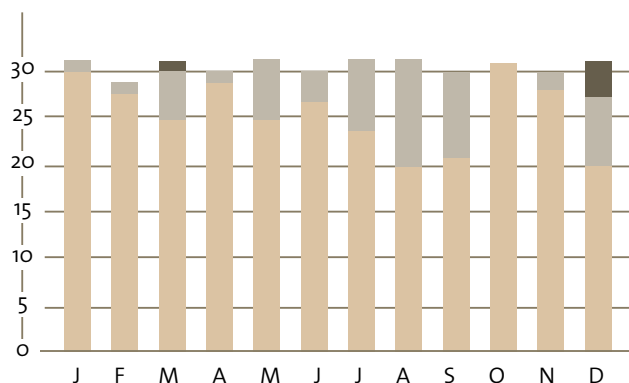
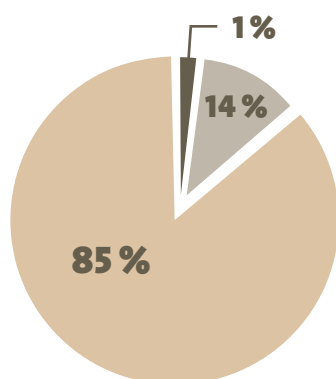
Le seuil d'information a été dépassé pendant dix jours à la station Gambetta et ce, pour les particules PM10, (contre 8 en 2015 et 9 en 2014). Ces épisodes de pollution étaient majoritairement des épisodes généralisés de pollution sur l'ensemble de la Région et se sont déroulés lors de conditions anticycloniques froides peu propices à la dispersion des polluants, issus des chauffages, des véhicules et de l'agriculture.

Lors de ces pics de pollution, un dispositif d'information a été déclenché afin de diffuser les recommandations pour limiter les effets sur la santé et réduire les teneurs dans l'air.

Un groupe de travail a été constitué pour améliorer la diffusion de l'information en temps réel. ♦

Pour un air plus pur

- **Développement des mobilités douces,** mis en œuvre en partenariat avec l'Agglo, avec la multiplication par 10 en douze ans sur le territoire d'Orléans du nombre de stationnement vélos (2 500 emplacements à Orléans fin 2016),
- **Limitation de l'usage de la voiture par l'extension des zones piétonnes** et, en 2016, par l'extension du stationnement payant sur voirie dans l'intra-mail.
- **Fluidification de la circulation** avec le réaménagement du carrefour à feux au croisement de l'avenue Gallouédec et de la rue du Bignon. L'opération a consisté, d'une part, à des modifications de la signalisation tricolore pour simplifier le carrefour, moderniser le matériel pour une meilleure régulation du trafic et raccorder le carrefour à la gestion centralisée du poste central de régulation du trafic (PCRT) et, d'autre part, à des travaux afin notamment de remettre aux normes une traversée piétonne.



INDICES
ATMOSPHÉRIQUES
SUR ORLÉANS EN 2016

- INDICE 1 à 4
- INDICE 5 à 7
- INDICE 8 à 10

Axe 6 Orléans prépare **l'avenir**

Objectif n°6

Devenir un territoire résilient



Pour une meilleure prise en compte des risques majeurs et risques émergents

LES RISQUES MAJEURS sont une composante forte du territoire. Ils conditionnent la manière de vivre et d'aménager et relèvent également du développement durable.

Environ **24 000 Orléanais résident en zone inondable, dans des habitations souvent vulnérables aux inondations**. Ce risque d'inondation par la Loire est un événement rare, mais qui a des conséquences humaines et économiques très importantes. La Ville travaille donc à réduire la vulnérabilité de son territoire.

Les inondations de mai-juin 2016

Après un printemps particulièrement pluvieux, à partir du 30 mai et pendant plus d'une semaine, l'ensemble du département du Loiret a subi des **inondations soudaines et violentes dues à**

des pluies fortes et soutenues qui ont provoqué ruissellement et remontées de nappes. Les communes de l'agglomération ont été particulièrement touchées. La ville d'Orléans a surtout connu des inondations de caves et de points bas. Cette crise a été marquée par l'arrêt forcé d'activités essentielles aux fonctionnements du territoire : la station de traitement des déchets, le centre pénitentier, la coupure de l'A10 et près d'un tiers des routes départementales. Plusieurs parcs d'activité ont également été inondés. La circulation routière a été très difficile pendant quatre jours. Les particuliers n'ont pas été épargnés, environ **2 700 habitants ont vu leur logement inondé**. Plus de 1 500 personnes ont dû évacuer leur habitation et pour certains pendant plusieurs mois. Lors du retrait des eaux, **de nombreuses cavités souterraines sont apparues**, notamment à Chécy, compliquant encore le retour à la normale.

La ville d'Orléans a eu la chance d'être en grande partie épargnée et a pu aider les autres communes dans cette crise.

La coupure de l'A10 a engendré environ 400 victimes, coincées entre deux zones immergées. **Le Palais des sports d'Orléans a été équipé pour héberger 200 personnes qui ont pu ainsi être mises à l'abri**. La Mairie a mis en place dès le 30 mai **une cellule de crise, avec les équipes mutualisées Ville / Agglo**. Cela a permis de mettre à disposition des agents et du matériel pour les communes les plus sinistrées, de remettre en état le territoire et d'informer les Orléanais.

Le Centre européen de prévention du risque d'inondation (Cepri) a analysé les actions menées durant la crise par chacun des acteurs, les raisons climatiques de cet événement et a préconisé un certain nombre d'actions.

Cette crise nous a permis d'identifier un nouvel aspect de la vulnérabilité de notre territoire vis-à-vis d'une inondation par ruissellement. Nous sommes en train d'améliorer notre résilience en appréhendant mieux ce phénomène, en modifiant nos procédures d'alerte et en connectant nos plans communaux de sauvegarde. ♦

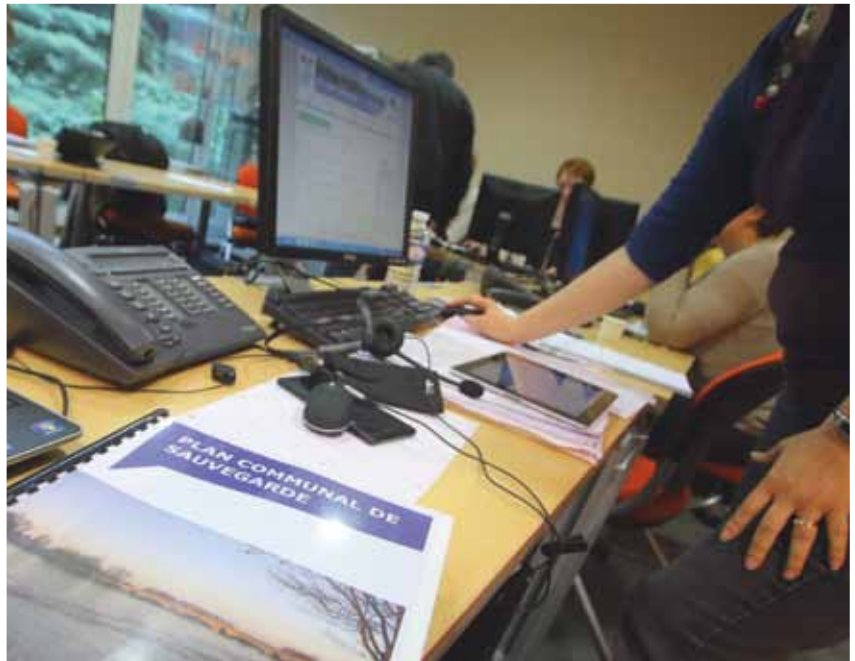


Mouvements de terrain

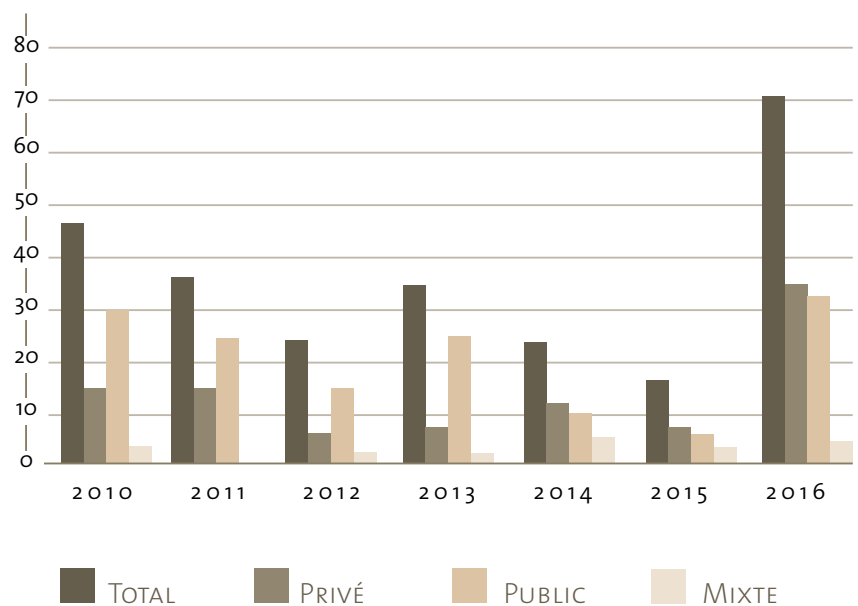
Un autre aspect de ces événements a été de nous faire prendre conscience de **l'interaction entre inondation et mouvement de terrain**.

Depuis 1995, la Ville s'est investie dans l'amélioration de la connaissance de son sous-sol. Des enquêtes de terrain, quartier par quartier, et un long travail de recherche documentaire aux archives municipales et départementales, ont permis de **recenser actuellement près de 700 cavités sous Orléans**. Ces cavités sont fréquemment des anciennes carrières d'exploitation du calcaire ou de la marne. **La Ville informe et renseigne la population en cas de sinistre découvert** (fissures, affaissement de sol, excavation, état d'une cavité, etc.).

En 2016, 71 cavités nouvelles ont été trouvées. Cela représente 2,4 fois plus de cavités qu'une année moyenne, et elles sont en générale d'origine karstique. La décrue en juin a été le phénomène déclencheur à l'apparition de ces fontis. ♦



Récapitulatif des incidents depuis 2010



Orléans toujours plus belle et agréable à vivre avec...

La **valorisation** du centre-ville

- La requalification du quartier des Halles Châtelet s'est achevée avec les travaux de la place du Petit Puits et des rues Jean Huppeau et des Hôtelleries.
- Des études sont engagées pour la future requalification des arcades de la rue Royale et un plan d'action global est mené pour le quartier Carmes avec notamment la mise en œuvre de la ZAC Carmes Madeleine avec l'ouverture de l'auberge de Jeunesse fin 2017/ début 2018.



La **restauration** de l'image des quartiers

- Grand Projet de Ville de la Source – ANRU 1 : le programme des équipements publics est achevé. Des réserves foncières sont conservées pour de futurs projets.
- Convention Territoriale de l'Argonne – ANRU 2. Le protocole, préfigurant les futures conventions des deux quartiers (l'Argonne et la Source), retenus pour un nouveau programme national de renouvellement urbain, a été approuvé en conseil municipal du 12 décembre 2016 après avoir été examiné par le Comité National d'Engagement le 10 novembre 2016.

La **construction** de la ville de demain



- ZAC du Fil Soie dans le secteur dit du Clos de la pointe : Après une phase de concertation réglementaire, l'approbation de la concertation préalable et celle du dossier de création sont intervenues lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2016.
- Future ZAC du Val Ouest : concertation avec les habitants et les riverains afin de les informer du lancement de la procédure, de leur présenter le diagnostic du site et de recueillir leurs avis sur le parti d'aménagement, le périmètre et la programmation prévisionnelle de l'opération. Les études techniques préalables se sont poursuivies en vue de la réalisation d'une étude d'impact. En parallèle a été lancée la procédure de désignation d'un aménageur.



La **sécurité, l'accessibilité** et des Établissements Recevant du Public et la **salubrité**

- La Ville compte 2 001 Établissements Recevant du Public, dont 346 font l'objet d'une visite périodique. En 2016, la commission communale de sécurité et d'accessibilité s'est réunie 21 fois, la sous-commission départementale d'accessibilité a tenu 13 réunions plénières et 129 établissements ont été visités.
- 247 demandes ont été instruites au titre des pouvoirs de police du maire, concernant surtout les domaines de l'habitat (138), du bruit (54), la gestion animale (23), l'hygiène alimentaire (10).

Un **partenariat artistique** avec l'enseignement supérieur

Compétence communautaire, l'enseignement supérieur propose des actions sur le territoire de la Ville d'Orléans. En 2016, les étudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ont coordonné avec l'artiste contemporain JR, la conception d'une œuvre éphémère, projet d'art participatif, à partir de portraits grand format, exposés sur le Campus de La Source et Place du Martroi à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Faculté de Droit, Economie, Gestion.



Mairie d'Orléans
Place de l'Étape
45040 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 79 22 22

Nous remercions les différents
services et les partenaires
dont les données et contributions
ont servi à l'élaboration du rapport.